



**Municipalité
de
Bretigny-sur-Morrens**

**20
23**

**PRÉAVIS 01/2024
-
RAPPORT DE GESTION
ET
COMPTES 2023**

Ce rapport est présenté au Conseil général, selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 35 et 93c.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
Autorités	5
Administration	8
Finances	11
Urbanisme	16
Mobilité et Communication	19
Services industriels	21
Domaines et Forêts	24
Routes	27
Formation	29
Jeunesse et Sport	31
Sécurité	32
Police des constructions	35
Bâtiments	36
Environnement	37
Informatique	38
Manifestations et Sociétés locales	39
Gestion des déchets	40
Affaires sociales	41
Population	44
Conclusion	46

PRÉAMBULE

Message de la Municipalité

2023. Le saviez-vous ? Depuis 2017, la Haute Ecole des sciences appliquées de Zürich recense les mots les plus fréquemment utilisés dans la presse. Un jury désigne ensuite le mot suisse de l'année, par région linguistique. Alors que l'expression *Intelligence artificielle* avait de bonnes chances de devenir le mot de 2023 pour la Romandie, c'est finalement **Décombres** qui a été choisi, à une voix d'écart, alors que *Coûts de la santé* arrive en troisième position. De quoi nous interroger sur la rétrospective 2023. Le terme renvoie à la gravité des événements qui se sont déroulés au niveau mondial, avec d'une part la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien et d'autre part les séismes qui ont touché la Turquie, la Syrie, l'Afghanistan, ou encore le Maroc.

A son échelle, la Suisse n'a pas été épargnée : les catastrophes naturelles se sont succédé avec notamment le spectaculaire éboulement de Brienz, la tempête qui a balayé la Chaux-de-Fonds ou encore les incendies en Valais. Conséquences du dérèglement climatique ? La question reste controversée pour certains, mais il faut tout de même relever que la Suisse a connu son troisième été météorologique le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. Episodes caniculaires, périodes de sécheresse, orages violents, auxquels notre Commune a également été confrontée.

Toujours au niveau suisse, mais dans un autre registre, le mot **Décombres** fait aussi allusion à l'effondrement de Crédit Suisse et aux conséquences de l'inflation, qui se sont fait sentir dans presque tous les domaines de la vie quotidienne : hausse des prix du carburant, des aliments essentiels, des frais de chauffage, d'électricité, des loyers et annonce des primes d'assurance maladie pour 2024. Une grande part des ménages suisses a vu son pouvoir d'achat grevé par l'augmentation du coût de la vie.

C'est donc dans ce contexte plutôt morose et avec un budget 2023 revu à la baisse que la Municipalité a assumé ses différentes tâches courantes et mené à bien d'importants dossiers, comme vous pourrez le découvrir dans les différents chapitres de ce rapport. Certains projets ont été reportés à des jours meilleurs, afin de ne pas péjorer davantage nos finances communales.

Toutefois, les efforts consentis par la Municipalité en matière budgétaire se sont révélés concluants et participent au résultat financier positif de cette année (voir chapitre *Finances*). C'est donc avec un optimisme mesuré que nous abordons 2024, en espérant que l'année à venir soit plus clémente et nous permette, à tous les échelons, de *construire mieux et autrement*.

Nous ne pouvons terminer ce préambule sans rappeler que nos sociétés et associations locales nous auront permis de vivre de beaux moments de rencontres, de partages et d'échanges en 2023. Il y en a eu pour tous les goûts :

Cutigny, ZicABret, BikeABret, Fête du 1^{er} août, vide-grenier, Halloween, marché de Noël, soirées jeux, soirées contes, portes ouvertes des Jardins, sans oublier toutes les activités mensuelles proposées par Talents solidaires.

De quoi conserver le sourire et se dire qu'il fait vraiment bon vivre à Bretigny !



©Article de la RTS, publié le 21 novembre 2023

AUTORITÉS

Conseil général

Le Conseil général a siégé à trois reprises en 2023, soit les 8 juin, 4 octobre et 6 décembre. La composition du bureau du Conseil général, en place depuis 2021, reste inchangée cette année.

Bureau de vote. Durant l'année 2023, le bureau s'est réuni à cinq reprises, le 12 mars et le 2 avril pour l'élection complémentaire à la Municipalité, le 18 juin pour les votations fédérales, ainsi que le 22 octobre et 12 novembre pour les élections fédérales. Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du bureau de vote pour tout le travail effectué durant ces journées de votations/élections.

Effectif. Le nombre de membres du Conseil général a légèrement augmenté, passant de 80 membres à fin 2022 à 85 lors de la séance du mois de décembre 2023. Le taux de participation, oscillant entre 68 et 72 %, reste stable et est fort réjouissant.

Commissions et délégations. Lors de la séance du mois de juin, l'assemblée a été informée qu'une commission ad hoc avait été nommée dans le cadre de la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociales de Prilly et environs (ARASPE). Des changements ont également eu lieu au niveau des délégations de l'Association scolaire intercommunale du Cugy et environs (ASICE), et de

l'Entraide familial et Accueil de jour des enfants (EFAJE), en raison de plusieurs démissions et de l'élection de M. Christophe Paccaud à la Municipalité (voir chapitre *Municipalité*), les différentes fonctions n'étant pas conciliables.

En décembre, un nouveau membre à la commission variable de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Bassin Supérieur Talent a été nommé, en remplacement de M. Julien Altmann, engagé comme employé à la STEP (voir chapitre *Employés communaux*).

Préavis. Trois préavis, présentés par la Municipalité, ont été acceptés par les membres du Conseil général. Leur nombre restreint pour l'année 2023 s'explique par le fait que plusieurs projets ont été reportés pour améliorer nos comptes (voir chapitre *Finances*). Bien qu'un peu plus optimiste, le budget 2024 présenté au Conseil général en décembre, reste prudent.

Informations de la Municipalité. Les séances du Conseil général sont également l'occasion pour la Municipalité de dresser un état des lieux des dossiers en cours ou à venir et de partager les actualités pertinentes pour les membres et la population. Elle reçoit aussi volontiers les propositions individuelles ou les diverses questions posées en fin de séance.

Séance du 8 juin 2023

- Préavis 01/2023
Gestion et comptes 2022
- Réponse de la Municipalité au postulat déposé par la Commission des finances lors de la séance du 7 décembre 2022, concernant la participation de notre Commune à l'EFAJE (voir chapitre *EFAJE*)

58
membres
présents

Séance du 4 octobre 2023

- Préavis 02/2023
Arrêté d'imposition 2024

57
membres
présents

Séance du 6 décembre 2023

- Préavis 03/2024
Budget 2024

61
membres
présents

Municipalité

Election complémentaire. La Municipalité a débuté l'année 2023 avec seulement quatre conseillers à son actif, la Conseillère municipale Stéphanie Roche ayant annoncé sa démission avec effet immédiat au mois de novembre 2022. L'élection complémentaire ayant été fixée au 12 mars 2023, la recherche de candidats s'est très vite organisée. Une assemblée publique a eu lieu le 19 janvier 2023, dont les objectifs étaient de :

- présenter la fonction de conseiller municipal ;
- rappeler les conditions de candidature ;
- permettre aux candidats déjà annoncés de se présenter

C'est devant un public d'environ 50 personnes que Mesdames Nathalie Lüthi, Mireille Maniakine et M. Christophe Paccaud ont fait part de leur volonté de déposer leur candidature et ont profité de l'occasion qui leur était donnée pour se présenter plus amplement. Au délai de clôture du dépôt des listes, fixé le 30 janvier 2023, aucune autre candidature n'est venue s'ajouter.

Aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue au premier tour des élections le 12 mars 2023, un second tour a donc été nécessaire afin de départager les candidats. Au terme de ce deuxième tour ayant eu lieu le 2 avril 2024, c'est finalement M. Christophe Paccaud qui a été élu.



Entré en fonction le 17 avril, M. Paccaud a repris l'ensemble des dicastères de sa prédécesseure. Toutefois, la Municipalité a profité de l'occasion pour modifier quelque peu la répartition et la dénomination de certains dicastères, comme le montre le tableau ci-dessous (en rouge les changements).

Répartition des dicastères de la Municipalité dès le 17 avril 2023

Markus MOOSER – Syndic

Administration générale
Finances
Urbanisme
Mobilité et Communications

Roger AMMANN – Municipal

Formation
Jeunesse et Sport
Culture
Sécurité

Christophe PACCAUD - Municipal

Population
Eglises
Affaires sociales
Gestion des déchets

Jean-Daniel COCHARD – Vice-Syndic

Services industriels
Routes
Domaines et forêts
Assainissement et Voirie
Parcs et Promenades

Maxime MEIER – Municipal

Police des constructions
Bâtiments
Energie et Développement durable
Informatique, Internet, Cyberadministration
Manifestations et sociétés locales

Séances de Municipalité. Durant l'année 2023, la Municipalité s'est réunie **41** fois en séances hebdomadaires.

41 séances de Municipalité	19h30 horaires des séances	2h00 durée moyenne des séances
---	---	--

Comme vous pourrez le découvrir à la lecture de ce rapport, la Municipalité s'est essentiellement penchée sur la gestion courante des dossiers.

Projet de fusion. Fin 2023, les Municipalités de Cugy, Morrens et Bretigny-sur-Morrens se sont rencontrées pour discuter de l'opportunité d'entamer une étude de fusion entre les trois communes, la Municipalité de Froideville n'ayant pas souhaité participer à ce processus. Dans un premier temps et afin de connaître le sentiment de la population sur le démarrage d'un tel projet, un sondage a été lancé dans le courant du mois de décembre.



Projet de fusion des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens

Contexte

Comme vous l'aurez peut-être lu dans la presse, les Municipalités de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens se sont rencontrées récemment pour discuter de l'opportunité d'entamer une étude de fusion entre les trois communes. A ce stade, elles souhaitent toutefois connaître le sentiment de la population sur le démarrage d'un tel projet.

Pourquoi envisager une fusion ?

- Apporter une réponse efficiente au traitement du volume et de la complexité des tâches.
- Doter la nouvelle commune d'un appareil administratif performant disposant de compétences accrues.
- Disposer de suffisamment de candidat.e.s pour les élections au Conseil communal et à la Municipalité.
- Ces dernières années, il a été de plus en plus difficile de trouver des candidat.e.s acceptant de siéger.
- Augmenter notre poids politique au niveau régional et cantonal.
- Face aux exigences actuelles et futures de la gestion publique, une commune plus importante s'avère être un atout.
- Diminuer le nombre d'associations intercommunales.
- La multiplication des collaborations intercommunales (écoles, gestion des déchets, épuration, etc.) charge le fonctionnement des organes politiques et administratifs et restreint le pouvoir décisionnel des communes.
- Améliorer le service à la population.
- La mise en commun des ressources facilite le développement de prestations et permet ainsi de mieux répondre aux attentes de la population.



Participation au sondage et communication des résultats

Dans ce contexte, nous invitons chaque habitante et habitant des trois communes, dès 16 ans, à participer à ce sondage au moyen du bulletin ou du QR-code ci-dessous. Il est réalisé à titre purement indicatif.

Les résultats, par commune et pour l'ensemble des communes, seront affichés au pilier public et disponibles sur le site internet de chaque commune début 2024.



Êtes-vous favorable à ce que les autorités communales démarrent une étude de fusion des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens ?

OUI NON PAS D'AVIS

Seriez-vous favorable à l'étude d'un autre projet de fusion ?

OUI NON PAS D'AVIS

Et si oui, avec quelles autres communes ?

Noms de la/des communes :

J'habite la commune de :

Bretigny-sur-Morrens Cugy Morrens

Bulletin à déposer à l'Administration communale ou à renvoyer par courrier postal ou électronique au greffe de votre Commune.

Un seul suffrage par personne. Délai : 22 décembre 2023.

Bien que les résultats aient montré que la population était largement favorable à ce projet, les Municipalités ont finalement décidé de reporter son étude à la prochaine législature. En effet, le planning proposé par le délégué cantonal aux fusions, avec une entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2027, s'avérait trop contraignant, sachant que les travaux nécessaires

et les coûts n'étaient pas encore clairement définis. La possibilité de réaliser dans l'immédiat une pré-étude, permettant d'analyser la faisabilité d'une fusion et pouvant servir de base solide au lancement ou non d'un tel projet au début de la prochaine législature, a également été évoquée. Toutefois et afin de laisser toute latitude aux prochains élus, cette solution a, elle aussi, été écartée.

Au moment de la rédaction de ces lignes, nous pouvons dire que la décision des Municipalités a récemment été communiquée par le biais d'un tous ménages à l'ensemble de la population des trois communes.

Visite du préfet. Ayant pour but de contrôler le bon fonctionnement administratif de notre Commune, la visite du Préfet s'effectue en présence des membres de la Municipalité, du Président et de la secrétaire du Conseil général, de la Préposée au Contrôle des habitants, de la Boursière, ainsi que de la Secrétaire municipale. Le Préfet procède entre autres à la vérification de la bonne tenue des séances du législatif et de l'exécutif et s'assure de la bonne collaboration à l'interne. Cette entrevue est également un moyen de relever les problèmes pouvant survenir dans la conduite de certains dossiers ou dans les relations avec les services cantonaux.

En général, ces visites se déroulent durant le second semestre de l'année en cours ou le premier semestre de l'année suivante. Deux communes sont visitées le même jour et partagent un repas à l'issue des visites.

Pour la visite 2023, il a été convenu que nous serions partenaires de la Commune de Penthéréaz et que la visite aurait lieu au mois de février 2024. Nous reviendrons donc sur ce point dans notre rapport de l'année prochaine.

Représentations. Comme chaque année, les membres de la Municipalité ont représenté notre Commune dans un certain nombre de séances, de réunions intercommunales, d'assemblées générales et divers autres événements. A noter en particulier, que la Municipalité au complet et la secrétaire municipale ont participé à la Journée de l'Union des communes vaudoises qui s'est déroulée le samedi 10 juin 2023 à Chapelle-sur-Moudon. Durant la partie statutaire (Assemblée générale) qui s'est déroulée comme habituellement le matin et à laquelle participent en règle générale les syndiqués et syndics, les autres membres de la Municipalité se sont rendus aux visites, organisées par la commune-hôte et ont ainsi pu découvrir les spécificités locales. La journée s'est poursuivie par un apéritif et le repas réunissant pas moins de 1'600 personnes, l'occasion d'échanger en toute convivialité.

Cette année, la Municipalité a également saisi l'opportunité de découvrir le Palais fédéral intra-muros. En effet, le municipal Maxime Meier, de par sa fonction de collaborateur personnel d'un Conseiller national, a organisé une visite pour l'ensemble de la Municipalité et du personnel communal, qui s'est déroulée le 25 septembre 2023. Le Conseiller national Alexandre Berthoud nous a guidés à travers les différentes salles du Palais, tout en nous partageant quelques anecdotes. Nous avons ensuite pu assister à une session parlementaire et même entrevoir les coulisses.

Ce fut une riche expérience et nous remercions sincèrement notre municipal de nous avoir contacté cette sortie.

Contacts. Comme rappelé chaque année dans le tous ménages de Renseignements généraux, la Municipalité se tient à disposition de la population pour toute question, préoccupation ou demande spéciale. Il suffit pour cela d'adresser une demande de rendez-vous à la secrétaire municipale en précisant l'objet de la requête. Ces rencontres se font généralement en préambule à la séance de Municipalité, soit les lundis dès 18h30.

Durant l'année 2023, les membres de l'exécutif ont ainsi eu l'occasion de fixer un certain nombre d'entrevues, notamment avec des représentants d'associations et de sociétés locales.

* * *

ADMINISTRATION

Greffe municipale

Depuis son entrée en fonction, il y a maintenant cinq ans, notre secrétaire municipale, Melchiade Jeannin, s'est très vite rendu compte que la routine n'existait pas dans cette fonction. L'année 2023 n'aura pas fait exception à la règle en démarrant sur les chapeaux de roue avec l'organisation, en collaboration avec le bureau du Conseil général, des élections complémentaires à la Municipalité : préparation du matériel de vote, invitation à l'assemblée publique du mois de janvier, communications diverses sur le déroulement des scrutins sont autant de travail venu s'ajouter aux activités courantes du début d'année.

Diverses autres tâches « exceptionnelles » ont parsemé l'année avec parmi les plus importantes : l'invitation et la mise en place de l'Atelier participatif organisé dans le cadre du Plan Energie Climat communal (voir chapitre *Environnement*), la finalisation du Plan d'affectation communal avec la mise à l'enquête et son suivi, la communication autour du projet de Fusion des trois communes. La secrétaire municipale a également collaboré activement à l'organisation d'événements, tels que la sortie des aînés, l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Soucieuse que les demandes des habitants de notre village soient traitées de la meilleure des façons, notre secrétaire municipale est toujours très précise et proactive dans la gestion quotidienne de l'administration communale.

Tout au long de l'année, Mme Jeannin veille également à ce que les informations utiles à la population soient diffusées, que ce soit par le biais du tous ménages ponctuel *Informations à la population*, de la mise à jour régulière du site internet ou de la diffusion de notifications via l'application OiOiweb.

La communication de ces informations condensées est appréciée par nos citoyens qui ont ainsi un moyen rapide de se renseigner sur les points importants de notre gestion communale.



Retrouvez toutes les informations utiles et les exemplaires des tous ménages sur :

www.bretigny.ch

Contrôle des habitants

Population. A fin 2023, notre Commune compte **892 habitants**. Sur la base des données fournies par la préposée au Contrôle des habitants, Mme Nicole Bovay, vous trouverez dans le tableau ci-après quelques indications au niveau de la structure de notre population et des mouvements enregistrés l'année dernière.

En complément, il est à noter que la population, ainsi que les arrivées et départs restent stables depuis plusieurs années maintenant. Au niveau de la structure des ménages, il est intéressant de constater que la majorité de ceux-ci se compose d'une à deux personnes, la part des familles représentant environ 38%.

Jubilaires. Cette année, une habitante de la Commune a fêté ses 90 ans et cinq personnes ont célébré leurs 80 ans. La Municipalité a eu le plaisir d'adresser ses vœux à toutes ces personnes jubilaires et de partager un moment privilégié avec certaines d'entre elles.

Naturalisation. Durant l'année 2023, un seul nouveau dossier nous a été transmis par le Service de la population pour le suivi de la procédure de naturalisation au niveau communal. La secrétaire municipale et la préposée au Contrôle des habitants ont procédé à deux auditions visant à compléter le rapport d'enquête en vue du préavis municipal. Nous avons reçu quatre avis de naturalisation pour des demandes traitées en 2021 et 2022 au niveau communal.



Bourse communale



En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes, ainsi que des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Bien que la mise en œuvre de ce nouveau plan comptable soit prévue en 2027 pour notre Commune, notre boursière, Mme Laurence Fontana,

procède d'ores et déjà à certaines modifications, comme vous pourrez le découvrir à la lecture des comptes et du chapitre *Finances*.

Elle a par ailleurs participé à la formation organisée par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et l'Union des communes vaudoises (UCV), présentant les principaux changements découlant du MCH2. Qui plus est, Mme Fontana « pratique » déjà cet exercice dans le cadre de sa fonction de boursière à la Commune de Morrens.

Employés communaux

A la fin de l'été, M. Julien Altmann nous a fait part de sa décision de quitter son poste d'employé communal au 31 décembre 2023, afin de rejoindre la STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Bassin supérieur Talent (AET). A la suite de l'annonce parue dans le journal de l'Echo du Gros-de-Vaud, sur le site internet de l'Union des communes vaudoises et sur le site communal, une vingtaine de postulations nous sont parvenues, dont celles de quatre personnes habitant la Commune. Après avoir reçu un certain nombre de candidats pour un entretien, le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur M. Grégoire Codourey.

Habitant Bretigny-sur-Morrens depuis 2007, M. Codourey connaît bien notre village et saura mettre à profit son expérience de paysagiste au sein de notre Commune. Il débutera sa fonction d'employé communal le 1^{er} janvier 2024 et nous nous réjouissons déjà de cette nouvelle collaboration. Engagé à 80%, le nouvel employé communal effectuera un 20% annualisé pour l'AET.

Nous saisissons l'occasion de remercier M. Julien Altmann pour son engagement et tout le travail effectué durant ces nombreuses années. Comme il l'aura lui-même évoqué lors du Conseil général du mois de décembre, sa fonction d'employé communal lui aura permis d'assister de près à certains moments forts de notre Commune, tels que la construction du Collège, l'adhésion à la déchetterie de Cugy, la rénovation

de la place de jeux et bien d'autres événements ayant ponctué toutes ces années.

Son lieu de résidence et son nouveau poste demeurant à Bretigny-sur-Morrens, il pourra ainsi « garder un œil » sur l'évolution de notre Commune. Nous lui souhaitons plein succès dans ce nouveau challenge professionnel.

M. Olivier Giddey, engagé en 2022 comme auxiliaire à l'employé communal, a effectué un bon nombre d'heures en 2023. Nous pouvons toujours compter sur sa présence régulière, ainsi que de manière plus ponctuelle, en cas de travaux d'urgence ou de remplacements imprévus. Il restera en appui au nouvel employé communal.

Gestion de la Grande salle. En poste depuis le mois de juin 2022, Mme Sylvie Cochard a vu son activité passablement augmenter en 2023, les demandes de réservations ayant repris le rythme d'avant COVID.

Outre les états des lieux d'entrée et de sortie lors de location, la gestion des réservations s'avère parfois laborieuse, notamment lorsque la salle est louée plusieurs fois durant le week-end. Il s'agit alors de coordonner la prise en charge et la remise des locaux avec les loueurs, ainsi que l'entreprise de nettoyages intervenant entre les différentes locations. La flexibilité et la disponibilité de Mme Cochard sont fort appréciées par la Municipalité.

* * *

La Municipalité saisit l'occasion de ce rapport pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal. Le travail effectué et l'investissement de chacune et chacun permettent de garantir le bon fonctionnement de notre Commune.

FINANCES

Préambule

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2023, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de CHF 4'257'100.- et des produits s'élevant à CHF 3'990'600.-, soit un excédent de charges de l'ordre de CHF 266'500.-.

Dans les faits, les charges s'élèvent à CHF 4'087'114.89 et les produits à CHF 4'463'942.38. Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 376'827.49 pour l'exercice 2023.

Vous trouverez ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2023.

Comptes

Administration générale

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
501'369.-	521'500.-	496'848.-

Les frais globaux liés à l'administration générale sont inférieurs de CHF 25'000.- à ceux budgétés.

Quelques écarts sont toutefois à relever en ce qui concerne les indemnités perçues par les autorités, qui sont supérieures au budget, des frais administratifs inférieurs, ainsi qu'une répartition différente des salaires, en raison notamment des remplacements effectués par notre employé communal à l'AET.

Notre participation au déficit des transports publics a de nouveau augmenté de CHF 9'500.-, en comparaison aux frais de 2022 (+ 19%), mais ils demeurent toutefois inférieurs à ceux budgétés.

Finances

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
-2'365'096.-	-2'240'500.-	-2'566'812.-

Comme chaque année, ce poste présente les plus importantes variations par rapport au budget et aux comptes. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts, très difficile à prévoir, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

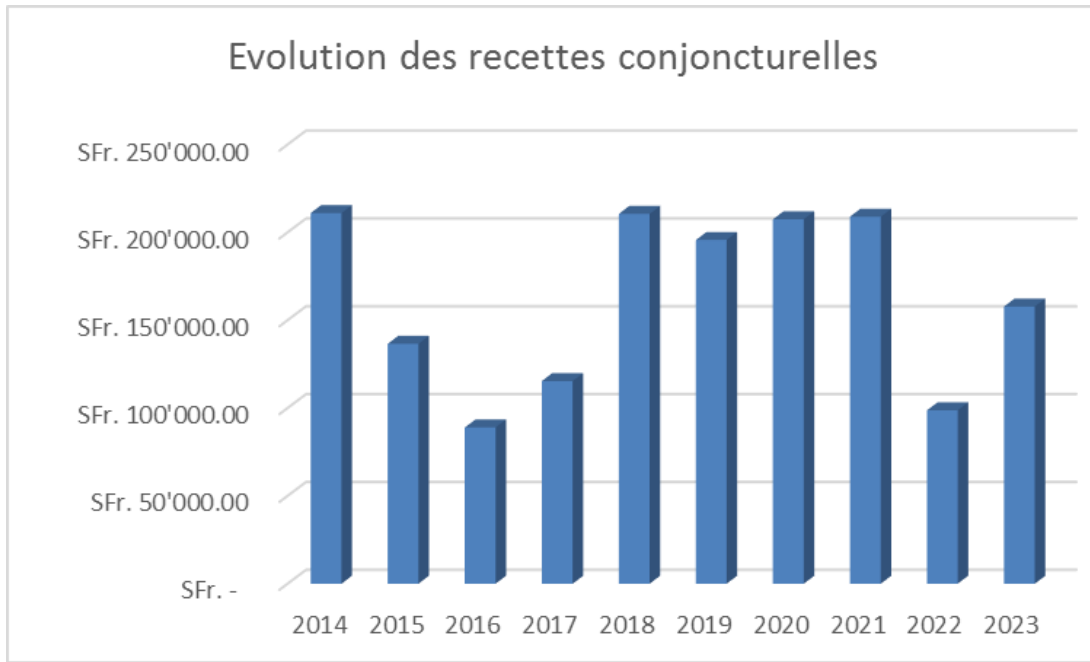
Les recettes « conjoncturelles » qui sont liées à la facture cantonale de la cohésion sociale et aux ventes de biens immobiliers, sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation des revenus de CHF 326'000.- par rapport au montant projeté du budget 2023 et est supérieur de CHF 202'000.- par rapport aux comptes 2022.

Charges et revenus sur impôts (comptes 21).

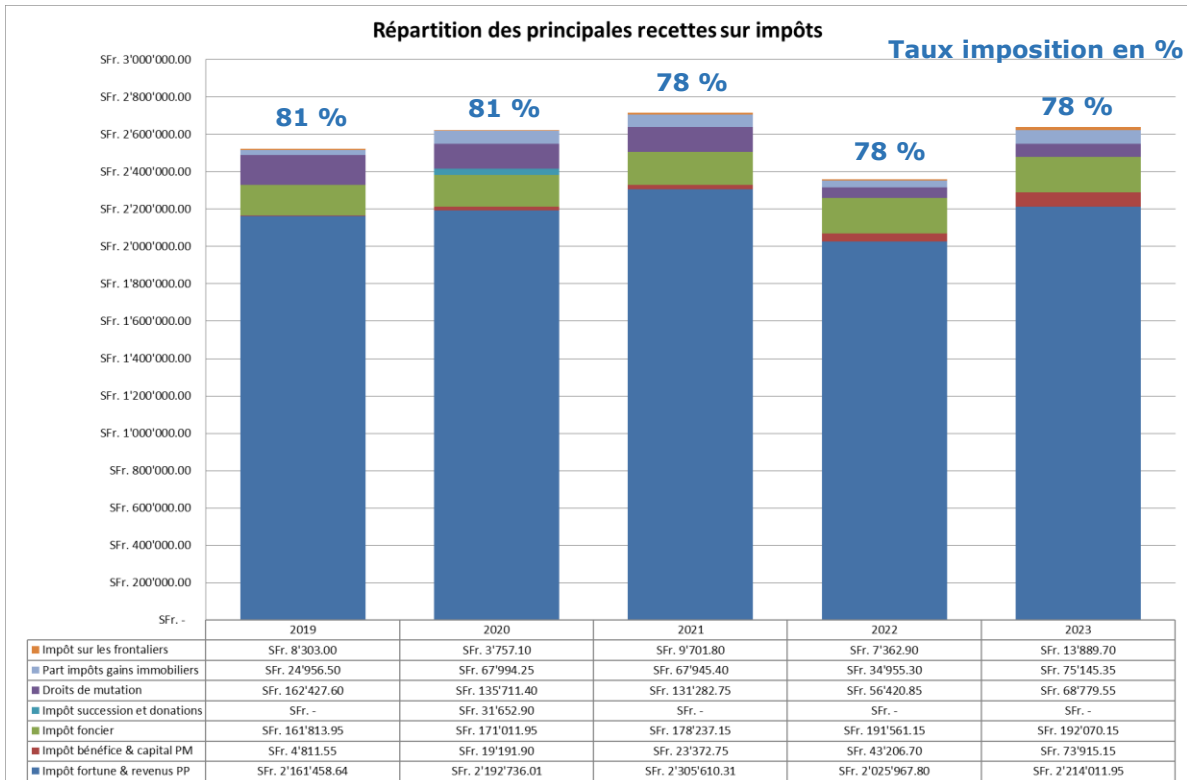
Concernant ce point, les principales variations par rapport au budget résultent d'une augmentation de CHF 149'000.- des impôts sur le revenu, la fortune et l'impôt à la source des personnes physiques, de l'augmentation des impôts sur les personnes morales de CHF 70'000.- et de l'impôt foncier de CHF 12'000.-. En ce qui concerne les impôts dits conjoncturels (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers), ils sont de CHF 6'000.- inférieurs au budget, mais de CHF 53'000.- supérieurs aux comptes 2022.

Comme le montre le graphique ci-après, les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de CHF 248'000.- par rapport au budget, et également supérieures de CHF 293'000.- à celles perçues effectivement en 2022.

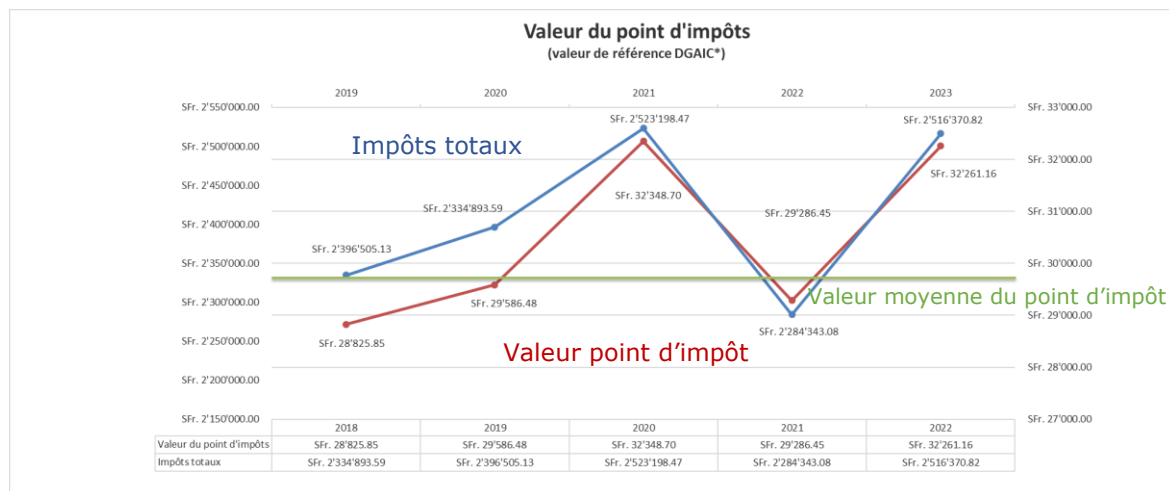


L'année 2023, comme en 2021, a bénéficié de rentrées fiscales exceptionnelles. Certains contribuables ont à nouveau vu leur facture d'impôts grimper lors de la taxation définitive ou ont demandé des modifications d'acomptes. Ces rectificatifs ont influencé de manière importante la valeur du point d'impôt pour 2023, puisque celle-ci est largement supérieure à la moyenne calculée sur 5 ans.

Les montants touchés via les recettes conjoncturelles (impôt sur les gains immobiliers et droit de mutation principalement) sont certes supérieurs à 2022, mais toutefois inférieures aux années précédentes.



Pour 2023, la valeur du point d'impôt est de CHF 32'261.- soit 10 % de plus qu'en 2022. En comparaison, la valeur moyenne calculée sur les 5 dernières années est de CHF 29'790.-.



Service financier et péréquation (comptes 22).

Par rapport au budget 2023, le service financier présente une diminution de la charge nette de CHF 80'000.-. Elle est cependant supérieure de CHF 91'000.- par rapport aux comptes 2022.

Cette variation, par rapport au budget et aux comptes 2022, s'explique essentiellement par un retour de péréquation encore important, résultant du décompte final de l'année 2022 (CHF 63'000.-), dont le montant à recevoir, n'avait pas été provisionné dans le budget 2023. Si la valeur du point d'impôt prise en compte pour les acomptes était relativement correcte, ce retour de péréquation 2022 est principalement dû à la faible valeur de notre point d'impôt en comparaison à la moyenne cantonale. En conséquence le montant de solidarité qui a été déduit de notre participation a été plus important.

En ce qui concerne notre participation à la péréquation 2023, dont seuls les acomptes ont été portés dans le budget et les comptes 2023, elle sera, en principe, très légèrement inférieure et devrait permettre de bénéficier d'un retour de contributions.

Les taux directeurs de la Banque Nationale Suisse ayant été revus à la hausse depuis la fin du premier semestre 2023, il a été possible de faire fructifier une partie de nos liquidités sur le marché monétaire (placement sur des comptes à terme) et de bénéficier d'un rendement équivalant à environ CHF 12'000.-.

A noter qu'une partie de ces liquidités ont servi à rembourser l'emprunt de CHF 1'300'000.- (valeur au bilan au 01.01.2023), contracté en 2015 au taux de 0.8 %.

Une écriture de transfert de comptes de réserve a été effectuée au 31 décembre 2023 afin de réattribuer le montant de CHF 50'000.- qui avait été provisionné en 2008 sur le compte 9209 du bilan pour des différences d'impôts

entre les acomptes et la taxation. Ce montant a été transféré sur le compte « global » de réserve pour travaux de la Commune (compte 9282.10). Cette modification entre dans les mesures encore à entreprendre en vue de l'introduction des nouvelles normes comptables, dites « MCH2 ».

Domaines et bâtiments

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
18'175.-	11'500.-	- 47'923.-

Ce dicastère présente une augmentation de revenus nets de CHF 59'000.- par rapport au budget 2023 et de CHF 66'000.- par rapport aux comptes 2022.

Cette « économie » de frais est principalement liée au bâtiment de l'administration communale, pour lequel l'entretien a été inférieur de CHF 39'000.- au budget. Cependant, étant donné que les bâtiments ont été pour la première année répartis en différents centres de coûts, une analyse plus approfondie devra être réalisée sur la base des résultats des années à venir.

Travaux

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
322'690.-	297'000.-	247'499.-

Ce dicastère présente une diminution de charges nettes de CHF 75'000.- par rapport aux comptes 2022 et de CHF 50'000.- par rapport au budget 2023.

Service de l'urbanisme (comptes 42)

Les coûts imputés en 2023, principalement pour la réalisation du Plan d'affectation communal (PACom), ont été inférieurs de CHF 50'000.- à ceux budgétés. Le projet en cours n'a entraîné que peu de coûts puisque celui-ci a été « financièrement en suspens » durant le traitement des oppositions.

Le compte 42.318.50 global d'honoraires et de prestations, comprenant essentiellement les frais liés au Schéma directeur du nord lausannois (SDNL), au Plan d'affectation communal (PACom) et au Plan énergie climat communal (PECC) ont été « splittés » pour deux raisons : d'une part, permettre une meilleure comparaison des coûts entre les années et d'autre part, préparer l'introduction des nouvelles normes comptables (MCH2).

Routes (comptes 43)

Ce centre de charges présente une diminution de CHF 29'000.- par rapport au budget et de CHF 13'000.- par rapport aux comptes 2022. Peu de frais ont en effet été engagés dans l'entretien des routes cette année, ceci notamment en raison des restrictions budgétaires.

Parcs, promenades et cimetièrre (comptes 440)

Ce centre de charges présente une diminution de charges de CHF 18'000.- par rapport au budget 2023 et est inférieur de CHF 9'000.- aux comptes 2022.

Ordures ménagères et déchets (comptes 45)

Les coûts nets liés à ce dicastère sont comparables aux comptes 2022 et au budget 2023. Le taux de couverture des charges liées à ce dicastère est également inchangé.

Réseau d'égouts, d'épuration (comptes 46)

Malgré la baisse des taxes annuelles d'épuration (uniquement celles liées aux bâtiments) et grâce à une diminution des coûts de l'entretien du réseau, l'attribution à la réserve a été encore relativement importante.

Instruction publique et cultes

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
601'618.-	603'000.-	616'505.-

Le coût de l'élève a augmenté de CHF 408.- par rapport à 2022 (CHF 5'004.-/élève en 2023). Il est également supérieur de CHF 186.- par rapport au budget. Le nombre d'élèves de notre Commune a diminué de 7 élèves par rapport à 2022 et est équivalent au nombre d'élèves porté au budget.

L'augmentation du prix de l'élève doit cependant être mise en corrélation avec les variations du nombre total des élèves enclassés dans l'Association scolaire intercommunale (ASICE). En

effet, dans la mesure où les coûts restent inchangés, le nombre d'élèves total a une influence sur le prix de l'élève.

Police, défense incendie, protection civile

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
154'961.-	143'000.-	129'997.-

De manière générale, les dépenses liées à ce poste sont conformes aux prévisions. Pas de remarque particulière.

Sécurité sociale

Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
759'002.-	931'000.-	747'059.-

Service social (comptes 71)

Le montant porté au budget 2023, relatif aux frais de l'entraide familiale et Accueil de jour des enfants et correspondant aux demandes d'acomptes, n'a été que très légèrement surévalué d'environ CHF 10'000.-. Ce montant a été porté en diminution des acomptes versés. Nous constatons, cette année encore, au vu de la progression de ces coûts que toujours plus d'enfants sont accueillis dans les différentes structures d'accueil de jour.

De manière générale, la charge financière de ce dicastère augmente de CHF 86'000.- par rapport à 2022, malgré le fait que les frais découlant du projet Talents solidaires arrivent à leur terme et n'ont que peu grevé les comptes 2023.

Prévoyance sociale cantonale (comptes 72)

Grâce à un retour de CHF 161'000.- sur notre participation à la cohésion sociale en 2022, les coûts sont en nette diminution.

Pour rappel, les comptes 2023 ne contiennent que les acomptes versés. Ils sont composés de deux parties, l'une dépendant de la valeur de notre point d'impôt (participation en nombre de point) et l'autre d'une rétrocession annuelle de 50 % sur nos recettes conjoncturelles (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers).

L'accord Canton-Communes pour le rééquilibrage de la cohésion sociale permet aux communes « d'économiser » CHF 70 mios pour 2023 ainsi qu'un montant complémentaire de CHF 25 mios, accordé lors du bouclage des comptes 2021. Cet accord permettra de réduire notre participation 2023 de 1.23 points d'impôts par rapport aux acomptes.

Les recettes conjoncturelles étant également inférieures à celles prévues par les acomptes, notre participation s'en réduira d'autant. Le décompte final, en notre faveur et non budgété permettra d'améliorer les comptes 2024.

Conclusion

Le résultat final de cette année est très largement favorable au budget 2023, qui prévoyait une perte de CHF 266'500.-. Les raisons suivantes expliquent ce résultat :

- les revenus d'impôts sont largement supérieurs à la moyenne (5 ans) et représentent un montant total de CHF 248'000.-. Toutefois, cette augmentation comporte, pour une grande partie, des montants complémentaires (rattrapages) qui ne seront pas pérennes ;
- le montant important, mais unique, restitué sur les péréquations 2022 (péréquation directe, police et cohésion sociale) de CHF 230'000.- ;
- certains frais liés à la gestion directe de la Commune (administratif, entretien des bâtiments et des routes) sont inférieurs de CHF 149'000.- au budget. Ils représentent des coûts non réalisés ;
- le montant des frais imposés et sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise (ASICE, SDIS, ORPC principalement) est inférieur de CHF 17'000.-.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 9 avril 2024. Le rapport vous est remis en annexe.

* * *

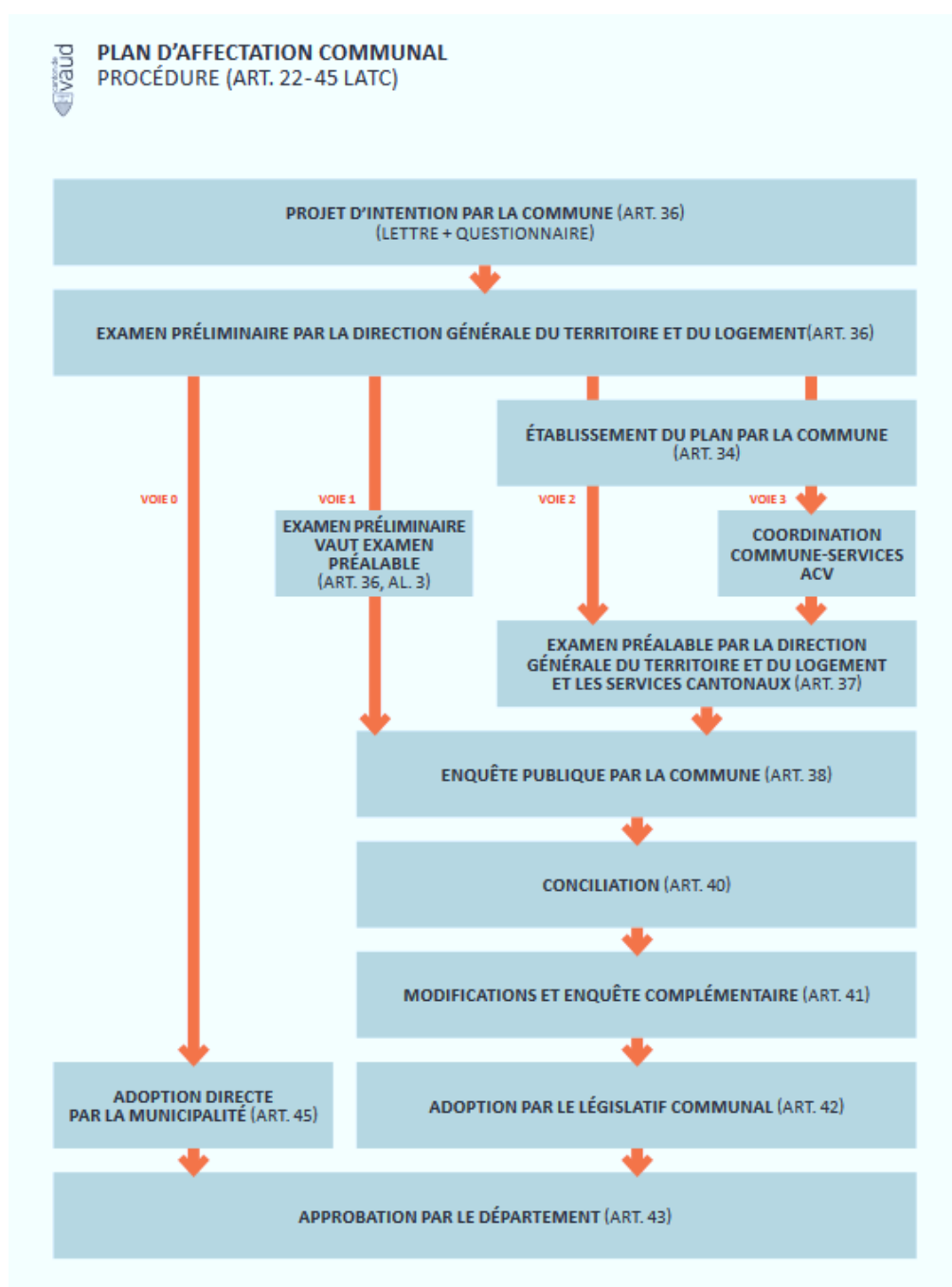
La Municipalité tient à remercier chaleureusement notre boursière communale, Mme Laurence Fontana, qui cette année encore a contribué efficacement au suivi et à la gestion financière de notre Commune.

URBANISME

Plan d'affectation communal (PACom)

2023 aura été une année de grand avancement au niveau de la révision de notre Plan d'affectation communal (PACom). Pour rappel, la révision des plans d'affectation des communes surdimensionnées a été rendue obligatoire par l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2014, de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et son Ordonnance d'application, qui visent à freiner le mitage du territoire. Sur cette base, le Plan directeur cantonal a requis que toutes

les communes, dont les zones à bâtir sont surdimensionnées, ont l'obligation de réviser leur Plan d'affectation, anciennement nommé Plan général d'affectation (PGA). Ainsi, depuis 2017, la Municipalité travaille sur ce projet en collaboration avec le bureau Team+ et la commission ad hoc. Comme le montre le schéma ci-dessous, les étapes permettant l'adoption du nouveau Plan d'affectation, devant remplir les exigences fédérales et cantonales, s'avèrent longues et fastidieuses.



Toutefois, notre Commune a franchi plusieurs étapes importantes cette année.

A la suite du dépôt de notre dossier en novembre 2022, les résultats de l'examen préalable du Canton nous ont été communiqués le 11 avril 2023. A la lecture de ce rapport, plusieurs adaptations ont dû être apportées à notre projet, afin de répondre aux exigences cantonales.

Avant la mise à l'enquête publique, la Municipalité a tenu à informer les propriétaires et les habitants des principaux points révisés. Conviées par le biais d'un tous ménages envoyé à l'ensemble de la population de notre Commune et par un avis publié dans la Feuille des Avis officiels, les personnes intéressées ont pu participer à cette séance de présentation qui a eu lieu le mercredi 6 septembre 2023.

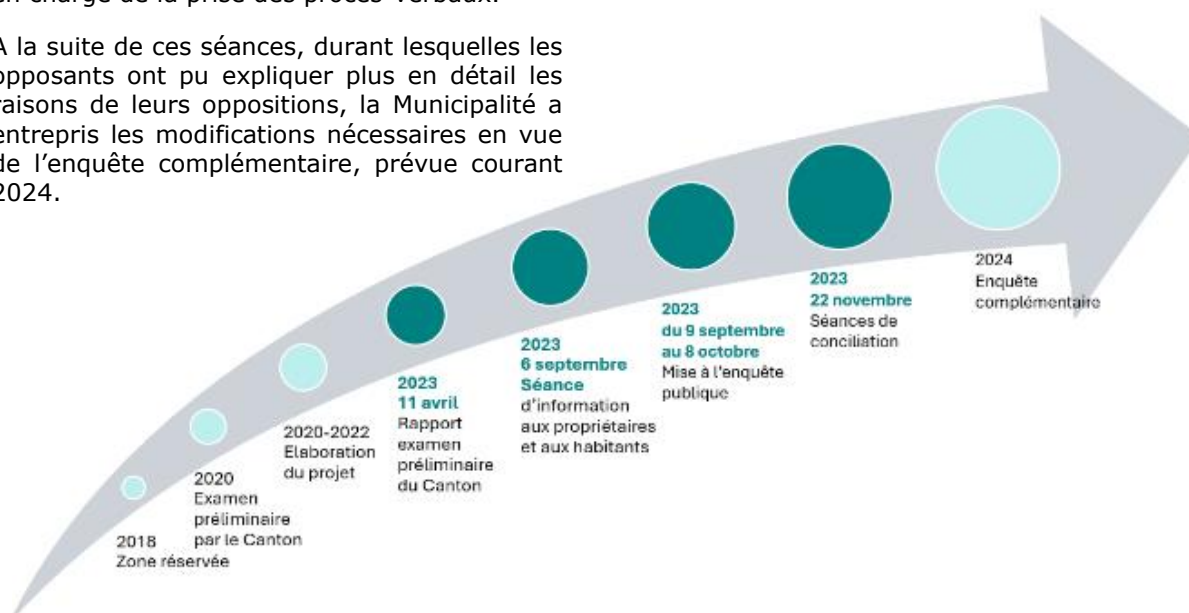
Conformément aux dispositions légales, la Municipalité a ensuite soumis à l'enquête publique, du 9 septembre au 8 octobre 2023, le dossier de révision comprenant :

- le plan d'affectation communal révisé ;
- le règlement général sur l'aménagement du territoire et police des constructions ;
- le plan des limites de construction des routes ;
- le plan de constatation de nature forestière ;
- le rapport justificatif de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire et ses annexes.

Dans les délais impartis, **15** oppositions ont été déposées ou envoyées au Greffe municipal. Les propriétaires concernés ont été reçus à tour de rôle le 22 novembre 2023, en présence de deux membres de la Municipalité, d'un représentant du bureau Team+ et de la secrétaire municipale en charge de la prise des procès-verbaux.

A la suite de ces séances, durant lesquelles les opposants ont pu expliquer plus en détail les raisons de leurs oppositions, la Municipalité a entrepris les modifications nécessaires en vue de l'enquête complémentaire, prévue courant 2024.

En parallèle à ce processus, la Municipalité a décidé de lever la zone réservée, en vigueur depuis 2018, afin de ne pas prêter davantage les droits à bâtir des propriétaires. Celle-ci a donc pris fin à la mi-novembre et implique désormais que tout projet de construction doit respecter d'une part, le nouveau plan d'affectation communal et son règlement mis à l'enquête en septembre 2023 et d'autre part, le plan général d'affectation (PGA) et son règlement, adoptés en 1999.



Lausanne Région



Comme évoqué dans le rapport de gestion 2022, la Municipalité assure une représentation active aux travaux de Lausanne Région, par sa participation aux commissions Transports, Seniors et Promotion économique.

Cet engagement nous permet d'avoir un regard sur les activités qui se déroulent dans les communes environnantes et de reprendre, à notre échelle, des actions utiles pour nos concitoyens.

C'est également pour nous la possibilité de mieux comprendre l'essor que connaît notre région et les projets d'envergure nécessaires dans le contexte d'une démographie galopante.



www.lausanneregion.ch

Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV)



Dans son mot d'introduction au rapport d'activités 2023 de l'Association, la présidente, Mme Monique Hofstetter, cite les principales problématiques ayant été au cœur des préoccupations de l'année dans notre région, notamment : les revendications des agriculteurs visant à défendre leur métier, la valorisation de l'apprentissage auprès des jeunes qui peinent à choisir cette filière au terme de leur scolarité obligatoire ou encore la mobilité avec le développement du projet M3, l'évolution du LEB et l'extension de l'axe nord des transports publics.

A noter que pour notre Commune, notre représentation au sein de la Commission *Energie et environnement* nous donne accès à des informations utiles, notamment dans le cadre de la concrétisation de notre Plan énergie et climat communal.



Au niveau de l'association, l'année a également été marquée par le changement de direction au sein de l'Office du tourisme et la déclinaison d'une nouvelle identité visuelle, lancée le 1^{er} novembre 2023 dans le cadre du Comptoir régional. Echallens Région Tourisme a également lancé son compte Instagram et instauré un calendrier hebdomadaire sur les réseaux sociaux visant à informer la population des activités proposées les week-ends dans notre région. Un nouveau site internet devrait aussi voir le jour en 2024.

* * *

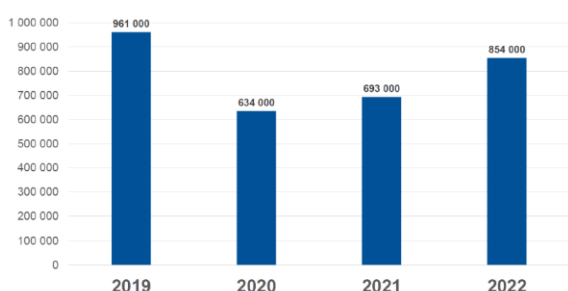
MOBILITÉ ET COMMUNICATION

Transports lausannois

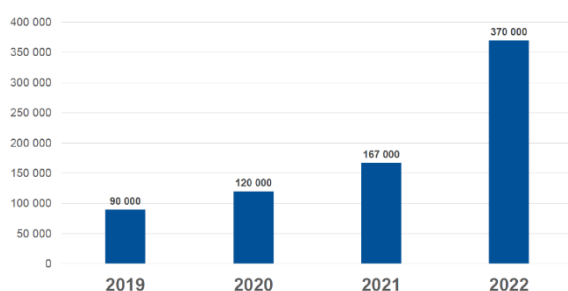


Lors des séances du secteur Ouest, organisées par les Transports publics lausannois (TL), différentes informations nous ont été communiquées. Ainsi, la fréquentation des lignes 60 (Froideville-Lausanne) et 54 (Lausanne-Renens en passant par Morrens) revient peu à peu à la normale, comme le montrent les deux graphiques ci-dessous. A noter que les chiffres 2023 n'étaient pas connus au moment de la rédaction du présent rapport.

tl Evolution de la ligne 60 (voyageurs annuels)



tl Evolution de la ligne 54 (voyageurs annuels)



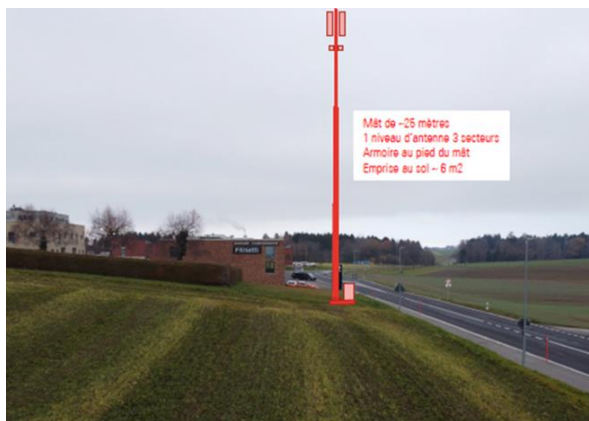
La diminution modeste de fréquentation constatée pour la ligne 60 peut s'expliquer par la suppression des arrêts entre Bellevaux et la Riponne, incitant certains voyageurs à utiliser d'autres moyens de transports. Ce changement est toutefois très appréciable, la durée de trajet entre Bretigny-sur-Morrens et Lausanne s'en trouvant nettement diminuée.

Pour rappel, la forte augmentation de la ligne 54 est en particulier due à l'ouverture du gymnase de Bussigny en 2021 et dans lequel se rend un certain nombre d'élèves domiciliés à Cugy et Morrens. Celle-ci devrait d'ailleurs voir son trajet se modifier en 2025, puisqu'un projet d'extension de la ligne reliant Le Mont-sur-Lausanne à Epalinges est actuellement à l'étude. Cette extension permettrait de répondre au manque de liaisons entre les pôles périphériques et l'agglomération, ainsi qu'entre les pôles d'habitations et d'emplois. Le nombre de clients pourraient ainsi passer de 370'000 en 2022 à 624'000 en 2025.

Déjà évoquée dans le rapport de l'année passée, la préoccupation de la Municipalité, quant au problème d'affluence dans le bus 60 en direction de Lausanne en début de matinée la semaine, a enfin été entendue par les Transports lausannois. Depuis le 25 septembre 2023, deux bus partent simultanément de Froideville à 7h01, permettant ainsi de répartir les nombreux voyageuses et voyageurs.

Antenne 5G

Depuis 2018, notre Commune a été régulièrement approchée par différents opérateurs cherchant un emplacement pour l'installation d'une antenne 5G. Relancée en 2021 par l'opérateur Swisscom, la Municipalité a proposé l'étude d'un projet visant à implanter le site de communication sur la parcelle 132, à proximité du cimetière. Toutefois, la révision actuelle de notre Plan d'affectation communal a mis en évidence le fait que cette parcelle est comprise dans le recensement des parcs et jardins historiques, réalisé par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Pour cette raison, la Municipalité a proposé d'étudier le déplacement de la future antenne sur la parcelle 131, aux abords de la route de Bottens. Présentée lors de la séance du mois de juin au Conseil général, cette variante a finalement été abandonnée par l'opérateur, qui envisage désormais une implantation sur le pylône situé à proximité du Restaurant Le Soleil. Si cette option est choisie, la Commune ne touchera pas de revenus relatifs à la mise à disposition du terrain, l'accord se faisant entre Swisscom et Swissgrid, responsable du réseau électrique.



Cartes journalières CFF

Au mois de février 2023, nous avons été informés que la carte de transport journalière Commune allait disparaître et être remplacée dès 2024 par une carte journalière Commune dégriffée. Pour rappel, les titulaires de ce billet peuvent voyager dans toute la Suisse durant 24 heures à tarif réduit, en utilisant tous les moyens de transports et les lignes compris dans l'abonnement général.

La grande nouveauté réside dans le fait que le contingentement par Commune et la restriction de la vente aux habitants de la Commune en question n'existeront plus. Jusqu'à présent, la Municipalité n'avait pas souhaité adhérer à ce dispositif, estimant que le risque financier était trop important. Il fallait en effet acquérir des cartes pour les 365 jours de l'année, que celles-ci soient ensuite vendues ou non. Aucun remboursement n'était prévu pour les cartes qui n'avaient pas trouvé preneur. Pour les communes de taille comparable à la nôtre, la perte pouvait être estimée à CHF 5'000.- par abonnement de 365 cartes journalières.

Avec le nouveau système un seul contingent de cartes vaudra par jour pour l'ensemble du pays. De plus, la restriction de la vente aux seuls habitants de la Commune concernée sera levée. Au lieu d'*écumer* les communes à la recherche de cartes, les personnes intéressées pourront

en consulter la disponibilité sur cartejournaliere-commune.ch avant de se rendre à n'importe quel guichet communal pour en obtenir le nombre voulu. Le vente en ligne sera également possible. Autre avantage, les communes partenaires toucheront une commission de 5% sur la vente de toute carte journalière.



Cette solution de remplacement a donc amplement convaincu notre Municipalité, qui a décidé de souscrire à cette offre. Dès janvier 2024, notre Commune proposera donc la vente de cartes journalières CFF au guichet ou par courrier électronique.

SERVICES INDUSTRIELS

Eau

Analyses En 2023, quatre prélèvements en autocontrôle ont été effectués, selon le programme d'analyses fourni à l'Office de la consommation. Les résultats du mois de juin ont montré une teneur en chlorothalonil quelque peu élevée au niveau de deux de nos sources. Toutefois, notre réseau d'eau potable étant à ce moment-là alimenté par la Ville de Lausanne, aucune mesure de communication n'a été nécessaire. Les nouvelles analyses, effectuées quelques jours plus tard, se sont révélées conformes aux normes en vigueur.

Un autocontrôle spécifique visant à détecter la présence éventuelle de légionnelle a été effectué au Collège en mars 2023 et s'est révélé tout à fait conforme.

L'Office de la consommation a également procédé à un contrôle officiel de l'eau potable le 14 mars 2023 à l'administration communale. L'eau prélevée du robinet était conforme aux normes en vigueur.



Pour rappel, les résultats des analyses sont affichés au pilier public de l'administration communale.

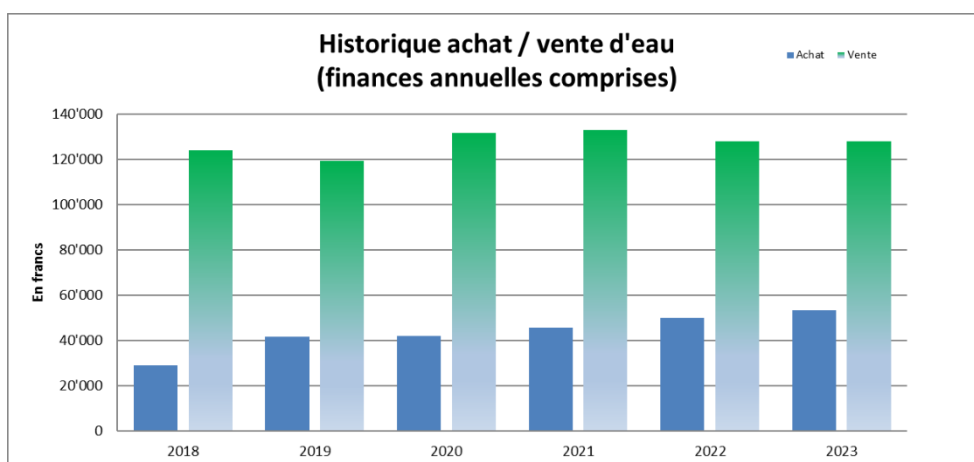
Problème de coloration Dans le courant de l'automne, différents signalements, mentionnant une coloration de l'eau potable à la sortie de certains robinets, nous ont à nouveau été rapportés. Comme l'année dernière, il s'avère qu'en raison de la sécheresse estivale et des fréquents orages ayant suivi, notre réseau d'eau potable a été alimenté durant une période relativement longue par la Ville de Lausanne.

Cette eau, traitée par chloration, contrairement à celle provenant de nos sources, provoque la dissolution des dépôts de calcaire et de rouille dans les conduites des anciens bâtiments expliquant ainsi la coloration rouge-brunâtre que peut revêtir l'eau à sa sortie du robinet.

Afin de rassurer les personnes ayant signalé ce problème, un contrôle a démontré que l'eau était tout à fait claire à son arrivée au réservoir. Bien que cette situation soit regrettable, elle ne constitue aucun danger pour la santé et l'eau peut continuer à être consommée normalement. La Ville de Lausanne est toujours à la recherche d'une solution pour parer à ce problème.

Eau de Lausanne Pour cette année encore et comme le montre le graphique ci-dessous, l'achat d'eau à la Ville de Lausanne reste stable, malgré la période caniculaire et les intempéries évoquées plus haut, nos sources restent donc très intéressantes pour notre Commune.

Néanmoins, au vu des importants investissements qui devront être engagés à court et moyen termes pour garantir la fonctionnalité de notre réseau, le projet de régionalisation sera redémarré dans le courant 2024.



Crise énergétique

Début 2023, les risques liés à une pénurie énergétique se sont affaiblis. Toutefois, les instances fédérales et cantonales ont appelé à la prudence, en raison du degré d'incertitude de certains éléments pouvant mener à une situation similaire à celle de 2022. Le risque de sécheresse, l'évolution du conflit en Ukraine, l'approvisionnement en gaz et l'absence d'accord-cadre avec les pays européens sont les facteurs qui ont contribué à considérer que la situation restait critique pour l'hiver 2023-2024.

Dans l'optique qu'il est désormais nécessaire de tenir compte des risques de pénurie sur le long terme, notre Commune, en collaboration avec la Romande Energie et les communes de Cugy, Morrens et Froideville, a organisé une soirée citoyenne sur le thème « Ensemble, économisons l'énergie de demain ».



Les Communes de Breigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens, en collaboration avec Romande Energie, invitent la population à une

Soirée citoyenne
Ensemble, économisons l'énergie de demain

le jeudi 12 janvier 2023 à 20h
à la Maison villageoise de Cugy
(Rue du Village 26 à Cugy)

Le risque de pénurie en gaz et électricité ne s'arrêtant pas à l'hiver 2022-2023, nous vous proposons de découvrir de quelle manière chacun·e peut contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la gestion énergétique sur le long terme.

Au programme :

- Sobriété énergétique**
→ Comment réduire nos besoins ?
- Efficiéce énergétique**
→ Comment optimiser notre consommation ?
- Energies renouvelables**
→ Comment favoriser une production locale et renouvelable ?

ENSEMBLE, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE DE DEMAIN.

Inscription
au 021 731 22 44
ou à greffe@cugy-vd.ch

Cette soirée, qui s'est déroulée à la Maison villageoise de Cugy, a fait salle comble. L'assistance, composée d'habitantes et habitants des quatre communes, a pu découvrir de quelle manière chacun peut contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la gestion énergétique. Trois grands axes ont été abordés : à savoir la sobriété – comment réduire ses besoins ? ; l'efficiéce énergétique – comment optimiser sa consommation ? ; et finalement les énergies renouvelables – comment favoriser une production locale et renouvelable ? . A l'issue de la présentation, la parole a été donnée au public, dont

les questions ont été nombreuses. La discussion s'est poursuivie autour d'un verre, offert par la Commune de Cugy.



POINT DE
RENCONTRE
URGENCE

Souvenez-vous ! Dans le courant 2022, les communes ont été jointes à élaborer un plan de continuité (sur la base de celui établi lors de la crise sanitaire COVID-19), permettant le bon fonctionnement des activités en cas de coupures d'électricité et à définir un Point de rencontre d'urgence (PRU), permettant à tout citoyen de s'y rendre pour appeler les services d'urgence dans le cas où tous les autres moyens de communication devaient être inaccessibles.

Au vu des conditions exigées pour la mise en place de ces PRU, notre Commune avait décidé de rallier celui de Cugy. Toutefois, au début de l'année 2023, le Canton a revu ses exigences à la baisse, ce qui nous a finalement permis de désigner la salle de réunion de l'administration communale comme PRU pour notre Commune. Cet emplacement a été validé par l'Etat-major cantonal de conduite et l'Office régional de protection civile.

L'utilité de ces points de rencontre a également été étendue, ces lieux devant servir en cas de catastrophe ou de situation d'urgence et permettre à la population d'une zone menacée ou sinistrée d'y trouver des informations et de l'aide.

Après avoir suivi la formation de base obligatoire pour l'utilisation des téléphones satellite, notre Commune a reçu de la protection civile tout le matériel nécessaire en cas de scénario catastrophe : matériel de transmission, et signalétique indiquant l'emplacement de notre PRU.



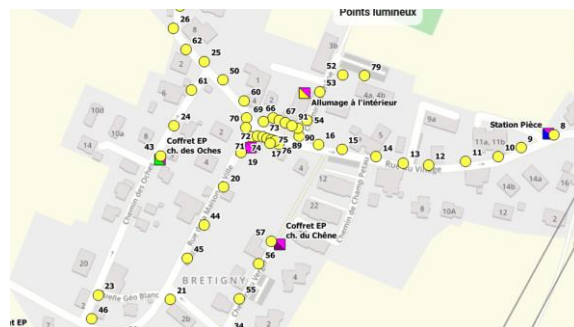
La carte des emplacements des PRU du canton de Vaud par commune est disponible sur le guichet cartographique cantonal, sous le thème Sécurité – Points de rencontre d'urgence.



www.geo.vd.ch

Eclairage

La nouvelle plateforme, à laquelle nous avons accès depuis fin 2022, nous permet désormais d'effectuer les avis de panne directement en ligne et d'avoir un suivi quant à la réparation. Ainsi, en 2023, six pannes ont été annoncées à l'entreprise Duvoisin-Groux chargée de l'entretien de notre éclairage public. Le délai d'intervention a oscillé entre 2 jours et 3 semaines, cet écart étant dû à la disponibilité des pièces à changer. Les pannes se sont essentiellement situées au chemin du Verger, à la rue du Village et dans son prolongement à la Route de Béthusy.



A l'aide du nouveau logiciel, il nous est désormais possible d'annoncer une panne en cliquant simplement sur le point lumineux concerné.

Association épuration Talent (AET)

Pour rappel, la station d'épuration intercommunale (STEP AET) est située sur notre territoire et comprend les communes de Breigny-sur-Morrens, Montheron, Froideville et en partie Cugy jusqu'en 2027.

En 2023, les résultats des analyses et des contrôles de rendement effectués par la Direction générale de l'environnement (DGE) se sont tous révélés conformes aux prescriptions de la législation en vigueur.

Diverses pannes ont dû être gérées, dont notamment le brasseur d'un des silos à boue resté bloqué au fond du silo. L'entreprise Tinguely Service de Voirie SA est intervenue, afin de vidanger et nettoyer le silo. Environ 100 m³ de boues liquides ont été évacuées pour être traitées.

Le 30 janvier 2023, la nouvelle génératrice, acquise dans le cadre de la gestion des risques de pénurie énergétique, a été mise en service.

Des offres ont également été demandées pour la pose de panneaux solaires sur la toiture de la STEP.

Comme évoqué dans le rapport 2022, l'exploitant de la STEP, M. Ambros, a pris sa retraite à la fin du mois de décembre. La procédure d'engagement de son remplaçant a débuté au mois de septembre. Le choix du comité s'est finalement porté sur la candidature de M. Julien Altmann, employé communal de Breigny-sur-Morrens. Effectuant depuis plusieurs années déjà des remplacements à la STEP, M. Altmann possède toutes les qualités et compétences requises pour reprendre ce poste. Il débutera donc sa nouvelle activité professionnelle au 1^{er} janvier 2024, à 60 %.

M. Grégoire Codourey, engagé comme nouvel employé communal, consacrera un 20 % annualisé à la STEP, soit un jour par semaine et durant les vacances/absences de M. Altmann.

* * *

DOMAINES ET FORETS

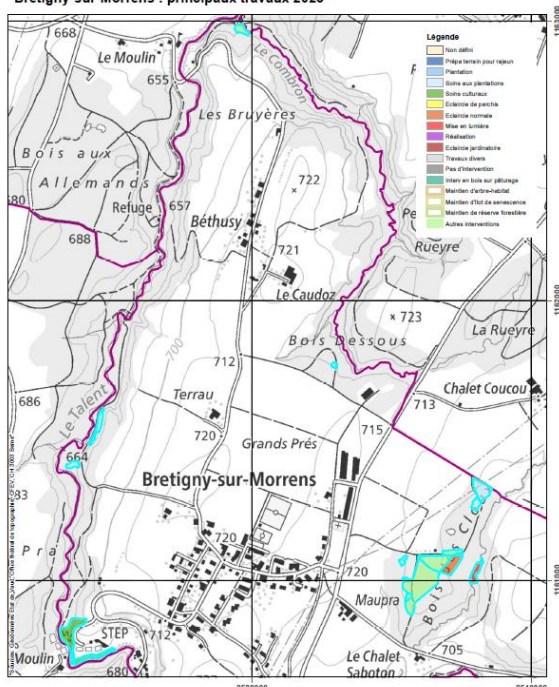
Forêts



Les chiffres indiqués ci-après sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en

2023. Ils ne correspondent pas toujours à ceux de la Commune, car les travaux sont parfois organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent, les coupes sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Bretigny-sur-Morrens : principaux travaux 2023



Jean-Philippe Crisinel, Route du Talent 14, 1042 Assens - 079 427 89 73 - jean-philippe.crisinel@vdi.ch
Echelle : 1:10'000
Date: 13.03.2024

Biodiversité. Les lisières sont étagées et le biotope du Bois des Cloux est suivi par un bureau mandaté par le Canton en raison de la présence du *Lythrum portula* (végétation aquatique très rare). Des travaux plus importants devront être entrepris en 2024.

Exploitation des bois.

Une grande coupe (149 m³) a été effectuée au mois de janvier au Bois des Cloux. Cette intervention a permis de favoriser les arbres les plus stables et les plus beaux.

198 m³
bois de service

80 m³
bois énergie

L'année 2023 a été marquée par de nombreux *coups de tabac* et passablement d'attaques de bostryche. D'incessantes micro-interventions ont été nécessaires pour éviter une plus grande propagation (129 m³ au total).

Malgré ces petites interventions et un marché des bois d'été très morose, l'exploitation est restée bénéficiaire pour Bretigny-sur-Morrens avec un gain de CHF 7.00 par mètre cube récolté.

Plantations. Il n'y a pas eu de nouvelles plantations en 2023, mais un complément de 160 arbres principalement au Bois des Cloux, en raison de la sécheresse. Les travaux ont été réalisés par le Centre de formation, via le Triage Mèbre-Talent. Ces travaux ont été subventionnés à 70%.

160
Arbres plantés

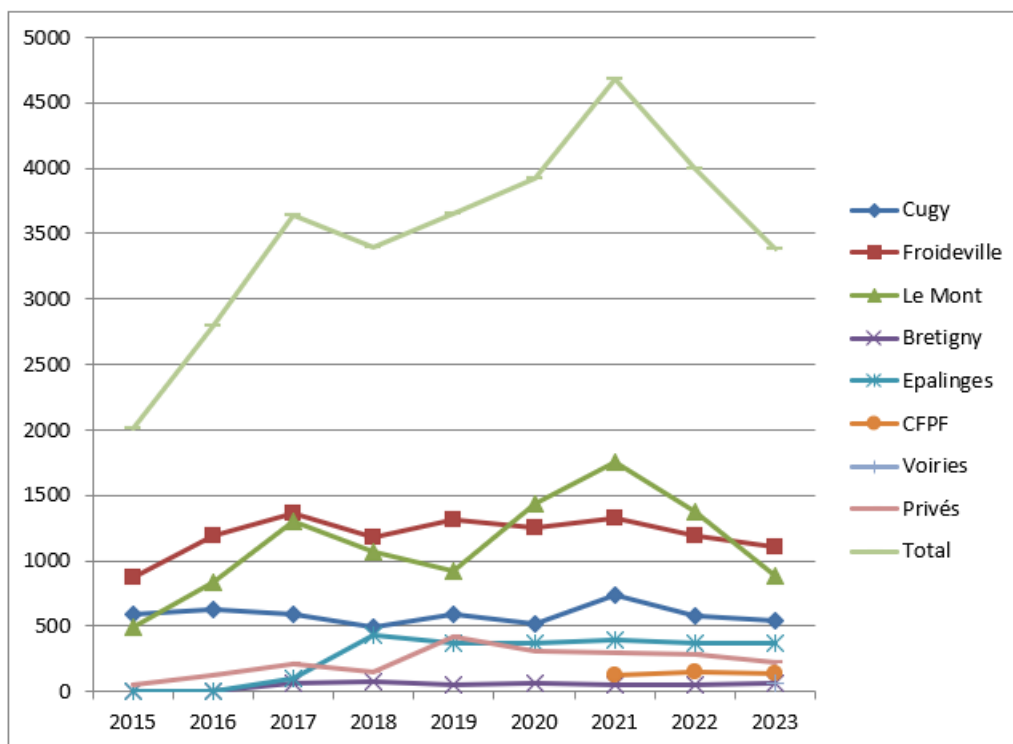
0.8 ha
Jeunes peuplements entretenus

Soins aux jeunes peuplements. Au total 0.8 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc & Fils SA.

Les subventions pour les soins à la jeune forêt ont couvert le 40% des frais.

Accueil. Comme il se doit, les zones d'accueil ont été sécurisées. Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

Hangar à plaquettes Pour 2023, 3'381 m³ de plaquettes ont été vendus. Globalement, l'année a été assez chaude et les commandes ont été par conséquent plus faibles.



Les volumes de plaquettes forestières par consommateur en mètre cube sont les suivants : **Bretigny-sur-Morrens 60 m³**, Cugy 540 m³, Epalinges 367 m³, Froideville 1'107 m³, Le Mont-sur-Lausanne 886 m³, le Centre de formation 132 m³, les privés avec les voiries 289 m³ (respectivement 226 m³ et 63 m³).

Le dossier de pré-consultation, relatif à l'agrandissement du hangar et déposé en 2022 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a reçu l'aval de Direction générale de l'environnement (DGE-Biodiversité), mais reste dans l'attente de celui de l'inspecteur des forêts du 18e arrondissement. Des détails complémentaires ont été demandés et le comité de Nos Forêts Mèbre-Talent n'a, à ce jour, pas encore donné suite.

Triage Mèbre-Talent. Les délégués du Triage se sont réunis à trois reprises en 2023. Validation des comptes 2022, nouvelle clé de répartition des coûts et budget 2024 ont été les sujets abordés.

Le comité s'est également réuni à plusieurs reprises pour aborder les questions relatives à la gestion du triage et plus particulièrement : la collaboration entre le garde-forestier et l'inspecteur des forêts, la répartition des frais entre communes, la révision des statuts, la TVA et les comptes.

A noter également qu'en 2023, une nouvelle secrétaire et un nouveau boursier assurent la partie administration du triage.

Communication. Depuis plusieurs années maintenant le triage forestier souhaite donner plus de visibilité à ses activités, par le biais de publications, vidéos et podcasts sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et depuis peu TikTok. Ces éléments permettent de mieux comprendre la gestion de nos forêts, nécessaire au bon équilibre de l'écosystème.

* * *

PARCS ET PROMENADES

Tables et Bancs. Plusieurs bancs et tables de pique-nique ont été installés à travers le village, en lisières de forêts et en forêts. Nous avons en partie pu bénéficier du mobilier fabriqué pour « Cutigny », le giron du Centre qui a eu lieu début juillet. La Municipalité a ainsi pu répondre aux vœux émis à plusieurs reprises par des habitants de la Commune.



Arbres. La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a été modifiée en 2022 et nécessitera une adaptation de notre règlement communal. Toutefois, nous sommes dans l'attente du règlement-type rédigé par le Canton, qui sera mis à disposition des communes, dès l'adoption du règlement d'application, dont l'entrée en vigueur est escomptée d'ici le premier semestre 2024.



Au niveau légal, le principal changement réside dans le fait que selon l'art. 14 de la LPrPNP, « le patrimoine arboré est conservé ». Par patrimoine arboré, on entend non seulement les arbres, mais aussi les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers. Des dérogations peuvent être accordées, sous certaines conditions, mais doivent être soumises à l'autorisation de la Commune.

En cas d'abattage, une demande doit donc être déposée à la Municipalité avec les motifs invoqués et les mesures compensatoires envisagées pour remplacer le patrimoine arboré. Ces demandes sont soumises à enquête publique.

A noter toutefois, que la nouvelle loi, jugée trop contraignante et trop stricte, a déjà fait l'objet d'une demande de remaniement, déposée au Grand Conseil en novembre 2023.



Une page sera créée sur notre site internet courant 2024, afin de décrire la procédure et donner accès aux différentes réglementations et formulaires.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à consulter le site de l'Etat de Vaud.

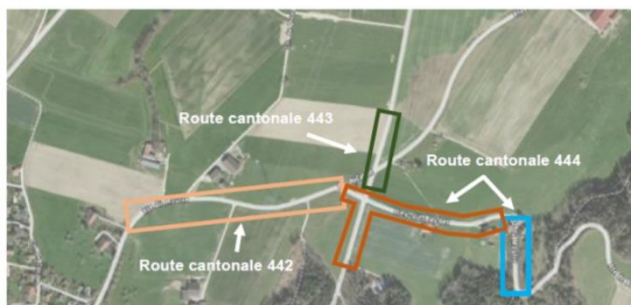
www.vd.ch

ROUTES

RC 501

Les travaux de réhabilitation s'étant finalement achevés plus tôt que prévu, la circulation sur la RC 501 entre Cugy et Bottens a pu reprendre de façon tout à fait normale en 2023.

La question ayant été soulevée au Conseil général, l'installation de chantier, établie près de l'ancienne déchetterie durant les travaux, sert désormais à la réfection de la RC 558, entre Bottens et Froideville. La Municipalité a accordé à l'entreprise Weibel SA, propriétaire de l'installation, une autorisation lui permettant de disposer de l'emplacement jusqu'à fin 2024.



	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	été 2024
Phase 1						
Phase 2						
Phase 3						
Phase 4						
Enrobés: couche de liaison						
Enrobés: couche de roulement						

RC 444

Dans le cadre du réaménagement du carrefour d'Assens et des travaux de réfection des différentes routes adjacentes, plusieurs périodes de fermeture se sont succédé entre les mois de mars et juillet comme le montre le tableau ci-contre. Toutefois, en rapport à l'importance de la sécurisation de ce carrefour qui a été le théâtre de nombreux accidents, les désagréments occasionnés en valaient largement la peine.



Régulièrement évoquée, la question des excès de vitesse sur le tronçon de la RC 444 traversant notre village, a fait l'objet d'une attention particulière de la Municipalité durant le second semestre 2023. En plus des demandes adressées à la Police cantonale pour la mise en place régulière de contrôles officiels, différentes offres relatives à des aménagements visant à réduire la vitesse ont été demandées à une entreprise de signalisation. Une séance a ensuite été organisée sur place avec la Direction générale des routes et de la mobilité, afin de déterminer si ces propositions d'aménagements supplémentaires pouvaient être envisagées, en regard à la légalisation de notre zone 30km/h. Le Canton ayant approuvé ces solutions, la Municipalité a décidé de porter un montant au budget 2024 en vue de la réalisation de ces travaux de signalisation.

Routes communales

Entretien. Au vu des restrictions budgétaires décidées pour 2023, les travaux d'entretien de notre routes communales ont été reportés.

Carrefour Streetbox. Dans le cadre de la construction des halles modulables Streetbox, situées sur la parcelle 134 à la Route de Bottens, il avait été convenu dans la Convention signée en 2021, qu'un carrefour permettant l'accès et le rebroussement à la zone devait être réalisé par la PPE en charge des boxes.

En juin 2023 et face aux problèmes récurrents de circulation et stationnement à cet emplacement, la Municipalité a demandé à ce que ces travaux soient exécutés dans les meilleurs délais. Ceux-ci ont donc été réalisés courant novembre, permettant ainsi de clarifier la circulation d'entrée et de sortie à la zone industrielle Combron.

Il a également été signalé à la société en charge de la gestion des boxes que plusieurs entreprises utilisaient les extérieurs pour créer des zones de dépôts et de stationnement. Afin d'éviter tout débordement pouvant nuire à l'esthétisme de cette zone, la Municipalité a demandé à ce que des mesures soient prises.

* * *

FORMATION

Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

Délégations. En 2023, les représentants de notre Commune à l'ASICE sont M. Roger Ammann au Comité directeur et M. Markus Mooser à la présidence du Conseil intercommunal (CI). A noter que M. Christophe Paccaud a rejoint le CI depuis son élection à la Municipalité.



Voir les délégations en fin de rapport.

Fonctionnement. Pour assumer l'ensemble des tâches administratives, financières et de gestion du personnel liées à ses activités, l'effectif de l'ASICE se porte à 10 équivalents temps plein (ETP), soit 43 personnes, tous secteurs confondus au 31 décembre 2023 (voir tableau ci-dessous).

Effectif global au 31.12.2023		
Secteur	ETP	Nombre d'employé-e-s
Bibliothèque	1.95	5
Cantines	0.70	5
Centre d'animation	1.75	11
Conciergerie (hors apprentis)	2.10	3
Devoirs surveillés	0.20	3
Administration et Finances	1.90	3
Surveillance arrêts de bus / Pédibus	1.40	13
TOTAL	10.00	43

Comme annoncé dans le précédent rapport, un Directeur et Responsable financier a été engagé début 2023. M. Bertrand Fahrni a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2023. Grâce à son expérience professionnelle, il n'a pas été nécessaire de remplacer le poste de boursier laissé vacant depuis août 2022.

Etablissement scolaire. Au 1^{er} octobre 2023, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolage entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se

monte à **1018 élèves**, dont 721 élèves primaires (1-8P) et 297 élèves au niveau secondaire (9-11S).

Globalement, on constate une baisse de 3.6% du nombre total d'élèves par rapport à 2022 (-38 élèves), confirmant la tendance de ces dernières années.

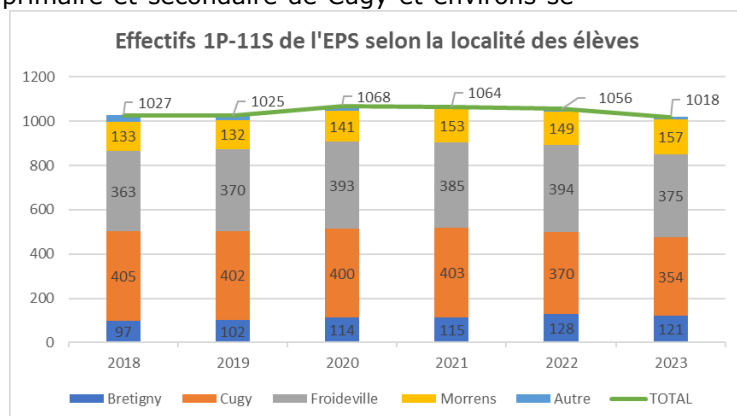
Les baisses les plus importantes sont observées dans les classes du secteur primaire : 2P (-19), 3P (-21) et 7P (-31). Le secondaire subit une diminution globale de 21 élèves. Seules les classes de 4P ont une augmentation importante de 31 élèves.

Répartition des élèves. Pour l'année 2023-2024, les 721 élèves du secteur primaire sont répartis dans 41 classes (soit une moyenne de 17.6 élèves par classe), alors que les 297 élèves

du secondaire sont répartis dans 15 classes (soit une moyenne de 19.8 élèves par classe). Le principe de répartition est resté celui d'un enclassement privilégié des élèves dans leur commune de domicile, en priorité pour les 1 à 4P. Bretigny-sur-Morrens compte **121** enfants scolarisés de la 1P à la 11S, dont 51 fréquentent les classes de notre village, 45 vont à Cugy, 18 à Froideville et 7 à Morrens. Pour

l'année 2023-2024, 62 espaces sont rétribués par l'ASICE aux communes, dont **5** dans notre Commune (4 salles de classe, la salle de rythmique et la salle dédiée aux activités créatrices manuelles et textiles dans la Maison de Ville).

Projet d'extension de la Combe. L'étude de l'avant-projet de l'extension du Collège de La Combe s'est achevée en juin 2023. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation à la Municipalité de Cugy, propriétaire du terrain concerné par cette extension.



Après discussion, le Comité de direction de l'ASICE a confirmé à la Municipalité de Cugy son entrée en matière pour un développement du projet par la Commune, via un partenariat public-privé. Des discussions sont en cours en ce sens et des préavis devraient être présentés dans le courant 2024, tant au niveau du Conseil communal de Cugy que du Conseil intercommunal de l'ASICE.

Transports scolaires. Durant l'année 2023, quatre véhicules de Car postal ont été nécessaires pour déplacer les élèves de 1P à 6P dans leurs lieux respectifs d'enclassement. Pour leur part, les élèves de 7P à 11P se déplacent au moyen des bus TL 54 et 60.

A la suite des efforts opérés, visant si possible un enclassement sur lieu de domicile des élèves, une diminution des transports scolaires par rapport aux deux années scolaires précédentes peut être observée. Ainsi, 6.6 % du total des élèves sont transportés en bus scolaires et 20.5 % empruntent les transports publics pour se rendre à Cugy.

Le contrat liant l'ASICE avec son transporteur arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024, le Comité de direction a lancé la recherche d'un prestataire de transport via un appel d'offres selon les marchés publics (procédure ouverte) déposé le 6 novembre 2023. La durée du contrat-cadre est de 5 ans, avec l'exigence d'une mise à disposition de 3 bus scolaires. Il s'étendra de la rentrée scolaire d'août 2024 au 31 juillet 2029.

Le 18 décembre 2023, quatre offres ont été déposées à l'ASICE. L'adjudication au prestataire de transport interviendra en début 2024, après une analyse détaillée par un mandataire spécialisé.

Surveillance aux arrêts de bus. Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillants de bus sont déployés sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes (selon les recommandations de l'Association vaudoise des parents d'élèves). Apprécié autant par les parents que par les chauffeurs, ce service répond à la responsabilité de surveillance incombant à l'ASICE durant ces périodes « tampons ».

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'enclassement et la diminution des transports domicile-école, le nombre de surveillances a pu être réduit au second semestre 2023.



Plus d'informations sur
www.asice.ch

Parascolaire

Bibliothèque scolaire et intercommunale.

En 2023, la bibliothèque a célébré ses cinq ans. Elle compte désormais 1'156 utilisateurs, dont près de la moitié proviennent de Froideville et un quart de Cugy. La part représentée pour notre Commune est de 5.3 %.

Pour rappel, la bibliothèque est présente sur trois sites (Froideville, Cugy et Morrens) et propose non seulement des animations scolaires, mais aussi une palette d'activités et d'évènements destinés au public : club de lecture, expositions, ateliers pour les tout-petits, spectacle, nuit du conte, etc. Ces évènements sont régulièrement relayés sur l'agenda de notre site internet.



Programme des activités
www.bretigny.ch/agenda

Cantines. Pour l'année 2023, ce sont 8'265 repas chauds et 1'472 sandwichs et salades qui ont été servis dans les cantines gérées par l'ASICE. En moyenne, plus de 460 élèves de 7P à 11S sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année précédente, chiffre qui avait déjà progressé de 20%. Les mardis et jeudis restent les jours les plus fréquentés. Les élèves de 1P à 6P sont pour leur part pris en charges par les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE).

Centre d'animation. 2023 aura été une année de consolidation pour le Repère du Haut-Talent, tant en termes de personnel, d'appropriation des locaux, de fréquentation que de liens avec les établissements scolaires. Un grand travail de communication a été mené cette année, afin de donner une plus grande visibilité au centre d'animation et mieux faire connaître ses activités et possibilités d'accès. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque 330 enfants ont fréquenté le Centre les après-midis du mois de mai, contre 180 en 2022 et 460 au mois de novembre, contre 250 en 2022. La même tendance a pu être observée sur le temps de midi.

Devoirs surveillés Des séances de devoirs surveillés sont proposées par l'ASICE au prix semestriel de CHF 60.-, pour autant qu'un minimum de quatre personnes en fassent la demande. Après une nette diminution de la fréquentation en 2022, la demande de cette prestation a de nouveau augmenté en 2023, avec un taux de progression de 16 élèves, pour un total de 73. Une plage horaire a été ouverte pour 4 élèves dans notre Commune, les lundis du 2^e semestre.

Association des Parents d'élèves. La nouvelle association de parents d'élèves, APE Haut-Talent, créée en 2022, compte désormais 48 familles membres, dont les enfants fréquentent les écoles de Cugy, Froideville, Bretigny-sur-Morrens et Morrens.

Son comité, composé de 10 membres, s'est réuni à 6 reprises durant l'année et a proposé plusieurs activités, telles que la visite de l'exposition ECAGORA (prévention des incendies et des dangers naturels) et une conférence sur l'hyperconnectivité.



Plus d'informations sur
www.ape-haut-talent.ch

* * *

JEUNESSE ET SPORT

Passeport Vacances

Avec 220 activités au programme, 2'000 enfants inscrits, le bilan de l'édition 2023 est positif. Les chiffres de vente se rapprochent de ceux «d'avant COVID», puisque les Passeports traditionnels ont connu une hausse de 7 % et les Farniente de 17 %. Rappelons que le Passeport Vacances de la région lausannoise (APVRL) regroupe 36 communes et propose des activités de découverte aux jeunes de 9 à 15 ans réparties autour de quatre thèmes : nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement.

Chaque Commune faisant partie de l'Association doit proposer au moins une activité, quota allègrement dépassé pour notre village.

Activités à Bretigny-sur-Morrens. En 2023, six activités se sont déroulées sur notre territoire communal :

- la Ludo-Bib a proposé la confection de cartes pop-up, sur deux créneaux horaires (matin/après-midi). Cette activité remporte chaque année un vif succès, certains enfants n'hésitant pas à revenir d'année en année.
- le Groupe d'éducation canine a organisé deux activités « *Mon Compagnon le chien* ». La première permettant aux enfants de se familiariser avec des chiens, en présence de leurs maîtres ; et la seconde destinée à des enfants venant avec leur propre chien, afin de travailler des ordres de base, de façon ludique et sans contraintes.

- Une nouvelle activité a vu le jour cette année : « *Rencontre avec les tortues terrestres* », proposée par Cathy Mooser et ayant eu lieu sur deux après-midis. Destinée aux 9-12 ans, cette animation a été l'occasion pour les enfants de découvrir l'habitat, les particularités et le mode de vie de ces reptiles.

Chiffres 2023

14 passeports vendus
(8 traditionnels/6 farniente)

6 activités proposées

1 représentant au comité

Notre Commune apporte son soutien au déroulement de ces activités en finançant le matériel nécessaire et les goûters offerts aux enfants.

Nous tenons encore à remercier chaleureusement les organisatrices et organisateurs, qui permettent à tous ces enfants de vivre des moments privilégiés.

A noter que 2024 comportera un certain nombre de changement dans la gestion des ventes et l'inscriptions aux activités, puisque tout se fera désormais en ligne.



Plus d'informations sur
www.apvrl.ch

Sport

Suisse bouge. Chaque année, les communes sont approchées afin de participer au Duel intercommunal Coop, le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du Sport, cette manifestation est aujourd'hui coordonnée par l'organisation *Suisse bouge* et sponsorisée par Coop.

La Municipalité a décidé de rejoindre le mouvement en 2024. Durant tout le mois de mai, il s'agira, pour la population qui le souhaite, de comptabiliser les minutes de mouvement, soit par le biais de l'application dédiée, soit en participant aux activités gratuites proposées. Cette manifestation s'adresse à tout un chacun, peu importe l'âge des participants, qu'ils soient sportifs ou non.

Plusieurs sociétés locales, approchées à la fin de l'année 2023, ont déjà accepté de jouer le jeu et proposeront diverses activités, permettant de cumuler les minutes de mouvement pour notre Commune.

Nous nous réjouissons déjà de cette première édition de Bretigny bouge !



* * *

SECURITE

Police

Le nom de notre Commune figure **81** fois dans les registres de la Police cantonale en 2023 contre 74 en 2022. Les affaires liées aux animaux arrivent en tête de liste avec 6 interventions. Le signalement de document perdu ou volé, les dommages à la propriété et les litiges viennent ensuite. Les autres interventions concernent principalement des accidents de circulation.

Interventions				
2019	2020	2021	2022	2023
66	74	49	74	81

L'augmentation du nombre d'interventions peut être corroborée par le nombre d'affaires pour lesquelles la Municipalité a également été contactée par les citoyens de notre village ou a directement été concernée.

Commission de police. Face à l'augmentation constante des incivilités sur le territoire communal, la Municipalité a fait part de sa volonté de procéder à des contrôles plus systématiques, notamment au niveau de la dépose des déchets à l'Eco-point et du stationnement devant le Collège et la Maison de Ville.

Au mois d'octobre 2022, elle avait donc annoncé vouloir procéder à la vérification systématique des accès aux conteneurs Molok et sanctionner les contrevenants. Plusieurs mesures de communication ont été mises en place

en amont, afin d'informer la population et la rendre attentive aux sanctions encourues.

Néanmoins et malgré cette communication préventive, la Commission de police a traité **56** infractions au Règlement communal sur la gestion des déchets.

La présence de la caméra de surveillance dissuasive à l'Eco-point de l'abri PCi, acceptée par le Conseil général en 2022) et dont l'installation a été reportée à 2024, devrait contribuer à faire diminuer le nombre de délits.

Au niveau des infractions à la Loi sur la circulation routière, la Municipalité, depuis 2019, rappelle systématiquement à chaque début d'année scolaire, l'interdiction de s'arrêter et de stationner devant le Collège et la Maison de Ville. Cette année, le flyer distribué aux parents des élèves fréquentant le Collège de l'Ancien Battoir et aux élèves des cours hebdomadaires ayant lieu à la grande salle en soirée, a été actualisé, afin de sensibiliser davantage aux risques d'accidents engendrés par ce type de comportement.

Face au constat que la prévention seule ne suffit pas, la Municipalité a décidé d'engager une personne habilitée à constater les infractions et à délivrer des amendes. Ainsi, entre les mois de novembre et décembre, **11** avis d'infraction à la Loi sur la circulation routière ont été établis. A noter tout de même que la présence inopinée du nouveau préposé semble fonctionner, puisque qu'au moment d'écrire ces lignes, le nombre d'infractions a largement diminué.

Ce constat devra être confirmé lors du rapport 2024.

A noter que la Commission de Police a également traité 3 infractions au Code civil, relative à des dénonciations pour transgression à des mises à ban privées.

Nous profitons ici de remercier le greffier de la Commission de Police, M. Eric Geiger, pour le travail conséquent effectué cette année.

Poste mobile. Le poste mobile de gendarmerie a été présent à quatre reprises en 2023 sur notre territoire communal, à raison d'une fois tous les trois mois environ. Ces passages sont l'occasion pour les représentants de l'ordre d'effectuer des patrouilles à pied ou à vélo dans notre village, de recueillir les éventuelles plaintes des citoyennes et citoyens, et de jouer un rôle préventif pour limiter les incivilités.

Les dates de présence du poste mobile sont annoncées sur notre site internet et affichées au pilier public.



www.bretigny.ch/actualites

Contrôles de vitesse. A la demande récurrente de la Municipalité, plusieurs contrôles de vitesse ont été réalisés par la Police cantonale sur notre territoire communal, au niveau de la RC 501 (tronçon à 60 km/h) et à la Rue du Village (zone 30 km/h). Le nombre de dépassements enregistrés encouragera très certainement les autorités de Police à procéder plus fréquemment à des contrôles.

En traversée de localité et à proximité de l'école, les excès de vitesse étant toujours très nombreux, la Municipalité a décidé, en 2022, d'acquérir un second radar pédagogique. Celui-ci a été installé début 2023, à proximité de l'administration. Alors qu'il est prévu pour rester en place continuellement, le deuxième appareil est installé ponctuellement à différents emplacements du territoire communal, principalement au chemin du Rié et à la route de Béthusy.

Communauté yéniche. Pour la quatrième année consécutive, des membres de la Communauté yéniche se sont installés à proximité du terrain de football du 18 mai au 2 juin 2023. Comme pour les années précédentes, leur venue a été acceptée sous réserve de la signature préalable d'une Convention, réglementant leur séjour et définissant un montant journalier de location du terrain. A noter que leur présence n'a suscité aucune réaction de nos habitants et que les membres de la Communauté ont respecté leurs engagements et laissé l'emplacement vierge de tous déchets à leur départ.

Stationnement. Comme annoncé dans le précédent rapport, la Municipalité a entamé une réflexion au niveau du stationnement sur l'ensemble du territoire communal et a établi un concept, nécessitant l'élaboration d'un Règlement spécifique, la mise à ban et le réaménagement de certaines zones de parking.

Toutefois, au vu des efforts financiers consentis cette année, ce projet a été reporté.

Service de défense contre l'incendie et le secours (SDIS)

Comité de direction. L'année 2023 a été marquée par le décès tragique du président du comité de direction, M. Gérald Chambon (municipal à la Commune de Cugy), au mois de septembre. En attendant l'élection de son successeur lors de la prochaine assemblée générale en avril 2024, la présidence ad interim est assurée par notre municipal, M. Roger Ammann.

Rappelons que le SDIS a été fondé en 2013 et regroupe les communes de Morrens, Cugy, Bretigny-sur-Morrens, Bottens et Froideville, soit un bassin de 8'825 habitants, en incluant le territoire de Montheron (Lausanne).

Interventions. En 2023, les **48** sapeur-pompier volontaires qui composent le service ont été engagés dans **52** interventions, dont **3** sur notre territoire communal.

Chaque année, les pompiers miliciens effectuent plus de 700 heures de formation, afin d'intervenir en toute sécurité sur le terrain. Un de ces exercices, dédié aux inondations, a été effectué dans notre Commune en 2023.

A noter également que le SDIS est intervenu en renfort lors du feu de ferme s'étant déclaré à Bottens au mois de décembre et dont les conséquences ont été dramatiques, puisqu'un employé de ferme a perdu la vie dans cet incendie d'origine criminelle.



Nous tenons à saluer le travail exceptionnel de ces pompiers volontaires, qui œuvrent avec professionnalisme tout au long de l'année.



www.sdis-hauttalent.ch

www.pci-gdv.ch

Protection civile

Comité de direction. Tout comme pour le SDIS, le décès de M. Chambon a laissé un grand vide au sein du comité de direction de l'Office régional de protection civile (ORPC), puisqu'il y assurait également la présidence. M. Thierry Gay-Crosier, de la Commune de Montilliez, a repris le poste ad interim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Interventions. Quelques **292** astreints composent le bataillon de l'ORPC, dont 16 volontaires et 15 nouvelles recrues en 2023. L'office régional comptabilise **121** jours de service cette année pour des interventions en situation d'urgence, dont 50 jours dédiés au plan INOPIA (scénario mis en place par le Canton en cas de pénurie d'énergie).

Le solde des jours a été consacré au Plan canicule, l'ORPC assurant le suivi des personnes à risque dans plusieurs communes du district, et au soutien apporté aux pompiers lors de l'incendie de la ferme à Bottens. L'ORPC a effectivement organisé un ravitaillement chaud pour les personnes engagées sur place, s'est chargé de l'installation d'un éclairage de la zone sinistrée,

ou a encore effectué du transport, de la circulation, de la veille logistique et du bouclage de zone.

Cet exemple d'intervention souligne l'importance de ce partenaire sécuritaire pour notre région. Néanmoins, les effectifs ne cessent de diminuer, alors que l'ORPC est de plus en plus sollicité. A l'avenir, des solutions devront donc être trouvées, afin de maintenir les services de la protection civile.



* * *

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Enquêtes et autorisations municipales

7
dossiers de mise
à l'enquête

9
demandes
d'autorisations
municipales

Enquêtes. En 2023, **7** dossiers d'enquête nous ont été soumis contre 9 en 2022, pour des projets variés, tels qu'installation de pompes à chaleur, aménagements extérieurs ou rénovation.

Autorisations. La Municipalité a traité **9** demandes d'autorisation, contre 19 en 2022. La grande majorité concerne des installations de panneaux solaires.

Dans le courant de l'année, la Municipalité a estimé nécessaire de procéder à un rappel, concernant l'annonce des travaux. En effet, à plusieurs reprises durant l'année, nous avons dû intervenir en demandant la mise en conformité de travaux réalisés sans autorisation ou en prononçant un ordre d'arrêt des travaux. Ce rappel a été fait par le biais d'une publication dans l'Information à la population du mois d'août (voir ci-contre).

Au vu de la complexité de la législation et des nombreuses réglementations fédérales, cantonales et communales, il est effectivement conseillé de demander un avis à la Municipalité avant la planification des travaux.

Régularisation des Streetbox. La régularisation des boxes situés à la route de Bottens 3a et 3b, entamée en 2022, s'est poursuivie cette année. Toutefois, la rotation des locataires/propriétaires étant importante, il s'avère difficile de maintenir un suivi au niveau des aménagements réalisés et des activités qui s'y passent.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous tenons à rappeler aux propriétaires que selon la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), tous les travaux doivent être annoncés à la Commune, afin qu'elle puisse décider de la procédure adéquate à suivre et veiller aux respects des différents règlements y relatifs, et ce même pour les travaux de minime importance.

La liste ci-dessous donne des exemples non exhaustifs d'annonce de travaux à la Commune :

EXEMPLES DE TRAVAUX DEVANT ÊTRE ANNONCÉS À LA COMMUNE
Construction de garages
Abri pour vélos
Couverts et pergolas
Travaux de transformation, rénovation intérieure
Création d'ouvertures en façade
Isolation périphérique
Revêtements et teintes de façades, toitures, volets, etc.
Remplacement des fenêtres, volets, portes, portes de garage, balcons, etc.
Création et rénovations de terrasse, avant-toits, balcons, escaliers extérieurs, etc.
Piscines
Pompes à chaleur
Dépendances, telles que bûchers, cabanons de jardin, serres
Poulaillers
Travaux de démolition
Etc.

Au vu de la complexité de la législation et des nombreuses réglementations fédérales, cantonales et communales, nous ne pouvons que vous conseiller de demander un avis à la Municipalité AVANT de planifier vos travaux.

Les travaux n'ayant pas été soumis à autorisation peuvent faire l'objet d'un arrêt des travaux impliquant des frais supplémentaires et bien souvent une perte en temps considérable, nécessaire à la régularisation de la procédure.

Pour toutes les affaires liées aux dossiers de police des constructions, la Municipalité est accompagnée par le bureau **ABA Partenaires SA**.

* * *

BATIMENTS

Bâtiments communaux

Maison de Ville. Un avant-projet a été réalisé par un bureau d'architectes, afin d'évaluer le potentiel offert par ce bâtiment et obtenir une estimation des coûts. La même démarche a été menée pour la rénovation du bâtiment abritant l'administration communale, afin d'y créer des logements ou bureaux. La Municipalité avait pour intention de déplacer l'Administration communale à la Maison de Ville, afin de valoriser ce bâtiment, classé en note 2, selon le recensement architectural établi par l'Etat de Vaud. Toutefois, au vu de l'estimation des coûts présentés pour l'avant-projet et des contraintes liées au recensement architectural, la Municipalité a décidé reporter temporairement cette rénovation.

Le projet de loi sur l'énergie, initié en 2023 par l'Etat de Vaud et prévoyant l'assainissement de tous les bâtiments, y compris publics, impliquera, le cas échéant, d'envisager la rénovation de la Maison de Ville et de l'actuelle Administration communale dans les prochaines années.

Nettoyages. Depuis début 2023, l'entreprise PYT maintenance est en charge des nettoyages de tous les bâtiments communaux, soit l'Administration communale, l'abri PCi, la Maison de Ville (salles de classe), le Collège et la grande salle. Elle intervient de manière hebdomadaire dans tous les établissements et deux fois par semaine au niveau du Collège et de la Grande salle. A cela s'ajoutent tous les nettoyages supplémentaires occasionnés par les locations de la grande salle pour des manifestations privées et des événements de nos sociétés locales. La Municipalité tient à exprimer sa satisfaction à collaborer avec une entreprise du village pour ces tâches.

* * *

ENVIRONNEMENT

Plan énergie climat communal (PECC)

Pour rappel, le Plan énergie climat communal (PECC) offre aux communes, désireuses de passer à l'action, des pistes pour répondre, à leur échelle, aux enjeux énergétiques et climatiques. Il a pour but de faciliter le déploiement de plans climats cohérents pour les communes vaudoises, soucieuses de cette problématique.



Adoptée par le Conseil général en 2021, l'élaboration de notre PECC a, cette année, franchi plusieurs étapes. Une séance de démarche participative a tout d'abord été organisée au mois de mars, afin de donner la possibilité à la population de s'exprimer et d'apporter ses idées sur des différentes thématiques choisies. Les habitants ont donc reçu une invitation et les participants se sont inscrits aux ateliers proposées, soit :

- Mobilité et territoire
- Gestion des déchets, consommation et alimentation
- Energie et bâtiments

Une trentaine de personnes ont répondu présentes et ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à ce projet. Il en est ressorti plusieurs idées innovantes et intéressantes qui ont été analysées par la Municipalité et qui, pour certaines, ont été intégrées dans l'élaboration de notre PECC.

La Municipalité a ainsi pu présenter le PECC finalisé lors de la séance du mois de juin du Conseil général.



Le PECC est disponible sur www.bretigny.ch/PECC

Dès 2024, il s'agira de mettre en œuvre certaines de ces mesures et notamment de réfléchir au financement des différentes actions. La mise en place d'une taxe sur l'électricité a déjà été évoquée par la Municipalité, mais cette solution doit encore être affinée, en rapport notamment à la situation de hausse généralisée des prix des biens et des services, évoquée dans le préambule.



Dans toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau **CSD Ingénieurs SA**. Elle a également nommé une commission consultative, qui a co-géré l'atelier du mois de mars et avec qui la Municipalité a pu échanger à diverses reprises en 2023.

Durant le second semestre, la Municipalité a été active dans la réflexion de la mise en œuvre des actions pour l'année 2024. Nous reviendrons donc sur ce sujet dans le rapport de l'année prochaine.

Nous profitons de ces lignes pour remercier les participants, ainsi que les intervenants et les membres de la Commission PECC, qui ont contribué au bon déroulement de cet atelier.

* * *

INFORMATIQUE

Cybersécurité

Entamées en 2021 par la nouvelle Municipalité, les démarches visant à la labellisation avec l'association **Cybersafe** en matière de cybersécurité ont été finalisées au 1^{er} semestre 2023.

Après avoir mis à jour notre parc informatique et simplifié les procédures de protection à entreprendre, plusieurs campagnes bienveillantes de *phishing* (envoi de mails incitant le destinataire à cliquer sur des liens permettant ensuite le piratage des données) ont encore été organisées à l'attention des employés et de la Municipalité, afin de tester la vigilance de chacun.

Au terme de toutes ces démarches, notre Commune a reçu sa certification le 3 avril 2023.



Cette labellisation doit cependant être renouvelée tous les deux ans, impliquant de devoir remédier aux éventuelles failles qui pourraient survenir dans ce laps de temps.

* * *

MANIFESTATIONS ET SOCIÉTÉS LOCALES

Locations et événements officiels

Manifestations – Sociétés locales

24 février – Ludo-Bib

Soirée jeux

31 mars au 1^{er} avril – Jeunesse

Bar au Carnaval de Morrens

8 et 9 avril – Jeunesse

Week-end de Pâques – Tour du village

30 avril – Ludo-Bib

Après-midi jeux

7 mai – Société de développement

Vide-grenier

12 mai – Ludo-Bib

Soirée jeux

27 mai – Jardins Bretagne

Fête de la Nature et Portes ouvertes

3 juin – Ludo-Bib

20 ans de la Ludo-Bib

24 juin – ManifABret

Festival de musique ZicABret

28 juin au 2 juillet – Jeunesse

Giron du Centre Cutigny

1^{er} août – Société de développement

Fête nationale sur le site du Giron

8 et 9 septembre – Jeunesse

Wild Party, tournois de pétanque et volley

10 septembre – ManifABret

Course de VTT BikeABret

22 septembre – Ludo-Bib

Soirée jeux

28 octobre – Société de développement

Halloween

10 novembre – Ludo-Bib

Soirée contes

24 novembre – Ludo-Bib

Soirée jeux

10 décembre – Société de développement

Marché de Noël

Déjà évoqué dans le préambule, l'année 2023 a été riche au niveau des événements et manifestations proposées par nos sociétés et associations locales (voir ci-contre). Nous saluons ici l'investissement des bénévoles, qui nous proposent tout au long de l'année un catalogue d'activités varié et accessible à toutes les catégories de la population.

Buvette 2023

2 réservations privées

2 réservations d'associations et sociétés locales

Grande Salle 2023

12 réservations privées

21 réservations d'associations et sociétés locales

2 assemblées d'associations intercommunales

Gestion des réservations Comme indiqué précédemment, les demandes de réservations de la grande salle et de la buvette du foot ont repris un rythme d'avant COVID. A noter que lors du Conseil général du mois de décembre, il a été annoncé que dès 2024, les séances auraient lieu le jeudi, afin de ne pas péjorer les cours hebdomadaires ayant lieu en soirée du lundi au mercredi.

Evènements officiels

12 janvier

Soirée citoyenne sur l'énergie

19 janvier

Séance publique – Election complémentaire

15 mars

Atelier participatif - PECC

6 septembre

Séance publique - PACom

15 novembre

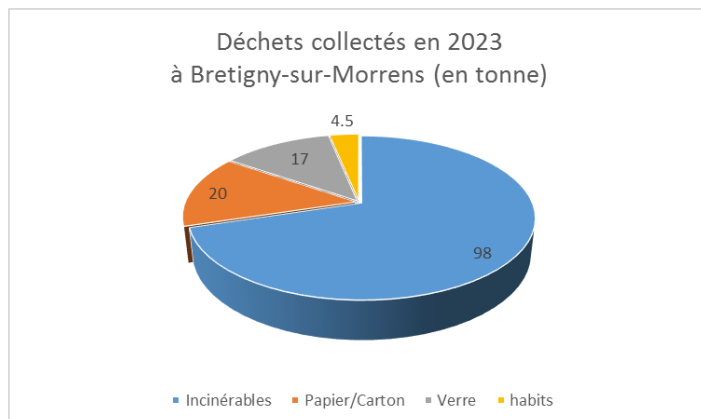
Accueil des nouveaux habitants
Jeunes citoyennes et citoyens

GESTION DES DECHETS

Eco-point et Déchetterie Praz-Faucon

Statistiques. Au moment de la rédaction de ces lignes, les statistiques cantonales ne nous ont pas encore été communiquées.

Pour ce qui est de notre Commune, la répartition des déchets collectés se présente selon le graphique ci-dessous.



Eco-Point. La question du maintien ou non des conteneurs Molok, destinés au verre et au papier, a été maintes fois discutées au sein de la Municipalité. Bien que consciente que ce service soit fort apprécié de la population, les frais inhérents à l'entretien et à la réparation des conteneurs représentent un montant annuel non négligeable, auquel il faut également ajouter les frais de collecte sur notre territoire communal.

Etant donné que ces déchets peuvent être déposés à la déchetterie de Cugy et que notre Commune participe déjà financièrement au fonctionnement de Praz-Faucon, il convient donc d'examiner cette question, d'autant plus que le montant de notre taxe déchets est souvent contesté au moment de l'envoi des factures.

Pour rappel, la perception de la taxe est uniquement destinée à couvrir les frais liés à la gestion des déchets. Bien que déjà passablement élevée (CHF 120.-/personne dès 18 ans en 2023) par rapport aux communes alentours, elle ne suffit pas, à l'heure actuelle, à couvrir l'entier des coûts.

C'est pourquoi, la Municipalité envisage d'étudier plus attentivement cette situation dans le courant 2024. Dans l'intervalle et au vu du résultat positif de nos comptes, elle a tout de même concédé une adaptation de la taxe à CHF 110.- pour 2024.

Comme évoqué précédemment (voir chapitre *Police*), la hausse des incivilités a incité la Municipalité à mettre en place diverses mesures de dissuasion par le biais de contrôles mensuels des dépôts et d'amendes aux éventuels contrevenants.

La mise en place d'une caméra, prévue début 2024, devrait contribuer à limiter davantage ces infractions, ainsi que le littering (dépôts sauvages de déchets) aux abords de la place de l'Eco-point.

Ces décisions ont été précédées par des mesures de communication, répétées tout au long de l'année et un nouveau panneau mis en place sur le site.

La Municipalité regrette de devoir constater que la répression est le seul moyen efficace de dissuasion.



**Conteneurs réservés
à l'usage exclusif des détenteurs
de la carte d'accès.**

**Horaires de dépose des déchets
En libre accès, tous les jours
de 07h00 à 20h00
(dimanches et jours fériés à éviter).**

**Dépose du verre interdite
les dimanches et jours fériés.**

Interdiction de déposer objets, déchets
et emballages aux alentours des conteneurs.

Les contrevenants seront dénoncés et amendés
selon le Règlement communal sur la gestion
des déchets et sa Directive.

Transport et traitement des déchets. Depuis 1996, notre Commune bénéficie de la logistique de **Valorsa SA** pour la gestion globale des déchets incinérables et ordures ménagères. Le transport des déchets est assuré par l'entreprise **Henry Transports SA**.

* * *

AFFAIRES SOCIALES

Association régionale de l'action sociale

Pour rappel, l'Association régionale de l'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif (gestion des papiers administratifs). Deux services délivrent ces prestations : le Centre régional social (CRS) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).

En 2023, l'association a poursuivi son travail de révision de ses statuts, qui ont été soumis aux Communes partenaires, afin que chacune d'elles puissent se positionner. Pour ce faire, les communes ont été invitées à nommer une commission consultative chargée d'examiner les nouveaux statuts et d'y apporter d'éventuelles modifications ou remarques. Pour Bretigny-sur-Morrens, la commission s'est composée de Mme et M. Friedli, ainsi que de Mme Maniakine. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration dans ce dossier.

Durant l'année 2023, l'ARASPE a assuré ses prestations de base tout en introduisant de nouvelles actions en faveur de la population, telles que :

- Le projet Clic ensemble, dont le but est d'aider toute personne à utiliser les outils informatiques actuels pour effectuer facilement les démarches administratives ou commerciales. Les ateliers qui seront dispensés par des bénévoles débiteront en 2024.

- Le guichet d'accompagnement et d'orientation unique, testé en 2023 à Echallens et dont le déploiement se poursuivra en 2024 sur le site de Prilly.
- La collaboration avec l'Association AVIVO (Association de défense et de détente des retraités et futurs retraités), avec la mise en place de permanence d'aide pour remplir les déclarations d'impôts dans notre région. Cette action a remporté un vif succès, puisque 33 permanences ont été proposées.

Au niveau des prestations de base, il est à noter que les activités de l'AAS (passages au guichet et téléphones) ont généré une augmentation de 8% par rapport à 2022 et de plus de 19% par rapport à 2021. Les demandes traitées relèvent principalement des prestations AVS/AI, des prestations complémentaires et des allocations familiales ou ponctuelles.

L'ARASPE a également organisé 4 soirées d'information pour la population, à la suite de l'annonce de la forte hausse des primes maladies en 2024. La fréquentation de ces soirées a été plus importante qu'en 2022 et au vu du succès rencontré, l'exercice sera reconduit en 2024. Ces soirées ont été annoncées sur notre site internet et par le biais d'affichage devant l'administration communale.



De manière générale, les informations de l'ARASPE sont régulièrement relayées par notre Commune, via le flyer d'informations à la population ou dans les actualités de notre site internet.

www.bretigny.ch/actualites

Service d'aide à la famille (SAF)

Pour rappel, ce service a pour but de venir en aide et soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin et qui rencontrent des difficultés dans l'organisation de leur déplacement, en favorisant les contacts humains. Il opère dans les communes de Cugy, Le Mont-sur-Lausanne, Froideville, Morrens et Bretigny-sur-Morrens.

Les principales prestations offertes sont :

- Effectuer des transports, occasionnellement ou régulièrement, pour vous amener chez votre médecin, à l'hôpital, lors de rendez-vous de physiothérapie ou chez le dentiste, ou à tout autre endroit où vous devez vous rendre.
- Accompagner des personnes lors de leurs achats.

Ainsi, en 2023, le SAF a effectué 1'129 transports pour un total de 21'539 km. A noter que l'association est toujours à la recherche de bénévoles, notamment pour notre Commune.



www.bretigny.ch/service-d-aide-a-la-famille-saf

Talents solidaires



Pour rappel, le projet **Villages solidaires**, né en 2019 au sein de notre Commune et celle de Cugy, vise à

créer des liens sociaux, en priorité parmi les seniors. Bien que s'adressant principalement aux plus de 55 ans, ce projet se veut intergénérationnel. Il est ouvert à toutes et tous. En 2023, **Talents solidaires** est arrivé dans sa phase d'autonomisation. Après avoir choisi son nom en 2022 et son lieu de rencontre **Le Local**, situé dans le bâtiment de la Cavenettaz à Cugy, cette année a été marquée par la constitution de l'association et la fin du mandat d'accompagnement de Pro Senectute.

L'assemblée constitutive de l'association a eu lieu le 24 mars 2023 et Talents solidaires a définitivement pris son envol le 23 juin 2023, lors d'un événement organisé pour l'occasion et auquel ont été conviés tous les acteurs de ce magnifique projet.

Depuis, l'association vole de ses propres ailes et continue de nous offrir une palette d'activités, qui s'est encore étoffée au fil des mois.

Pour rappel, le calendrier mensuel est publié au début de chaque mois sur le site internet de la Commune. Il est également possible de le recevoir par courrier électronique ou se procurer une version papier, sur demande, à l'administration communale.



www.bretigny.ch/talents-solidaires

Entraide familial et accueil de jour des enfants (EFAJE)

Rappelons que l'association regroupe l'accueil familial de jour (AFJ), l'accueil préscolaire (garderies) et l'accueil parascolaire (unité d'accueil pour écoliers, UAPE) pour les enfants du Gros-de-Vaud.

Direction. L'année a été marquée par le décès tragique de M. Robert Egger, directeur des finances, qui a profondément affecté l'association et nécessité la mise en place de dispositifs de soutien et d'écoute. Après un processus de recrutement, M. Cédric Rigoli a été engagé au second semestre, afin de succéder à M. Egger.

Au niveau de la gestion des différentes structures, l'établissement d'un concept pédagogique à l'attention des accueillantes en milieu familial (AMF) et toute une série de réflexions visant à valoriser cette fonction ont été menés durant cette année. L'ensemble des structures d'accueil collectif ont revu ou ajusté leur concept pédagogique à la suite d'une demande de l'Office d'accueil de jour des enfants, notamment au niveau des règles, limites et sanction appliquées aux enfants, ainsi qu'au sujet de l'intégration-inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques.

Il est à noter que les directeurs des structures se retrouvent de plus en plus dans l'impossibilité de proposer un accueil correspondant à l'entier des besoins des familles. La fréquentation des unités d'accueils se trouve donc impactée par ce facteur, ainsi que par la fluctuation des activités extrascolaires des enfants et les décisions d'enclassements des établissements scolaires.

Accueil. Pour Bretigny-sur-Morrens, le nombre d'enfants domiciliés dans notre Commune et accueillis dans l'une ou l'autre des structures est en légère hausse comme le montrent les chiffres ci-après :

Enfants de Bretigny-sur-Morrens, fréquentant une structure d'accueil	
2023	61
2022	59
2021	54
2020	53
2019	51

A préciser que le nombre d'enfants accueillis n'est pas forcément significatif des heures consommées. Ainsi, un enfant fréquentant une

structure de manière soutenue peut faire plus d'heures d'accueil que l'addition des heures de deux autres enfants.

Alors que l'accueil en milieu familial poursuit sa tendance à la baisse au niveau du nombre d'heures consommées (- 1.2 % de 2022 à 2023), l'accueil préscolaire et parascolaire ne cesse d'augmenter avec respectivement une hausse de 8.2 % et 9.2 % entre ces deux dernières années. Ces différentes tendances reflètent également la situation dans notre Commune.

Finances. Pour rappel, en décembre 2022, lors de la présentation du budget communal 2023, la Commission des finances avait déposé un postulat, faisant part de ses inquiétudes quant à la gestion financière de l'EFAJE, étant donné l'augmentation importante des charges liées à ce poste pour notre Commune.

Ce sentiment d'inquiétude avait été relayé par d'autres Communes, incitant ainsi l'association à entamer une démarche visant à clarifier certains aspects organisationnels, renforcer sa bonne gouvernance et recréer la confiance de ses membres et de son comité.

Ces éléments ont été communiqués par le biais d'une Réponse de la Municipalité, présentée à la séance du Conseil général du 8 juin 2023.

Au moment de la rédaction de ces lignes, l'Assemblée générale n'a pas encore eu lieu, raison pour laquelle il nous est impossible d'en dire davantage à ce stade. Toutefois, nous ne manquerons pas de tenir informée la Commission des finances des résultats de cette démarche et des effets sur gestion financière de l'EFAJE.



Plus d'informations sur www.efaje.ch

* * *

POPULATION

Accueil des nouveaux habitants et jeunes citoyens

L'accueil des nouveaux habitants et la célébration des jeunes citoyens a eu lieu le 15 novembre 2023. Environ **60** personnes ont reçu une invitation, ainsi que **10** jeunes. Organisé à la Grande salle du Collège de l'Ancien Battoir, cet événement a finalement réuni **30** nouveaux habitants et **6** jeunes qui avaient ou allaient fêter leurs 18 ans dans l'année.

La Municipalité a décidé d'innover un peu cette année en offrant à nos jeunes citoyens une Carte Friends CFF, leur permettant de voyager avec trois de leurs amis, durant une journée entière dans toute la Suisse.



La Municipalité tient à saluer ici les **16** sociétés et associations locales, ainsi que les paroisses catholiques et protestantes qui ont participé à cette soirée. Cela a été l'occasion pour elles de présenter leurs activités aux nouveaux venus.

Plusieurs nouveaux habitants nous ont d'ailleurs fait part de leur étonnement, quant à la multitudes d'activités et d'événements proposés dans notre Commune.

Cette soirée est également l'occasion de présenter les membres de la Municipalité, le Conseil général représenté par son Président et sa secrétaire, ainsi que l'ensemble des employés communaux.

A cette occasion, le livret de présentation des sociétés et activités locales a été actualisé et mis à disposition des personnes qui le souhaitent.



Celui-ci est également disponible au format PDF sur le site internet de la Commune

www.bretigny.ch/societeslocales ou peut être demandé en format papier à l'administration communale.

Plan canicule



Cette année, le plan canicule a été déclenché du 17 au 25 août 2023. Pour rappel, cette décision est du ressort de l'Etat et intervient lorsque les températures diurnes et nocturnes restent élevées durant trois jours consécutifs. En amont, la liste des personnes de plus de 75 ans domiciliées dans

le Commune est établie par la secrétaire municipale et la préposée au Contrôle des habitants, en collaboration avec le Centre médico-social (CMS), qui nous communique les suivis effectués par leurs services. Mesdames Miriam Sufrin et Cathy Mooser ont accepté cette année encore d'effectuer le suivi en cas de déclenchement du plan canicule.

Leur mission consiste à prendre contact avec les personnes vulnérables, pour s'assurer qu'elles vont bien et leur rappeler les bons gestes à adopter pour ne pas souffrir du chaud. Une visite à domicile peut aussi être organisée si les personnes le souhaitent.

Il est à noter que beaucoup de personnes bénéficient d'un soutien de leur entourage dans des périodes telles que celles-ci et nous informons ne pas avoir besoin d'un suivi spécifique lors des épisodes caniculaires.

La Municipalité remercie Mmes Sufrin et Mooser pour leur implication et leur précieuse aide dans cette opération.

Sortie des aînés

La sortie des aînés a eu lieu le 9 mars 2023. A cette occasion, la Municipalité a organisé un programme local pour ses aînés. Accompagnés d'une délégation de la Municipalité, la cinquantaine de participants s'est tout d'abord rendue au théâtre du Bateau-Lune à Cheseaux pour assister à la pièce « Les 4 doigts et le pouce » de René Morax. La découverte de ce lieu, privatisé pour l'occasion, a fort agréablement surpris toutes les personnes présentes, qui ont également été enchantées par la pièce proposée. Après bien des rires, nous nous sommes rendus à la Fondation Echaud, où nous avons été accueillis par Kris Ricchetti, Directeur, qui a présenté la structure, souvent méconnue du grand public. S'en est suivi un apéritif et un excellent repas, concocté par l'équipe de cuisine de la Fondation.



* * *

EGLISES

Paroisse réformée

Cette année, les liens avec la paroisse réformée ont été renforcés, grâce notamment à la participation de la pasteur Brigitte Vulliamy au groupe ressources de Talents solidaires et à l'accueil nouveaux habitants évoqué plus haut. Nous ne pouvons que saluer cette volonté de rapprochement avec les communes de notre groupement « Paroisse du Haut-Talent ».

CONCLUSION

Préavis n° 01/2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Etant donné ce qui précède, la Municipalité vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général

- Vu - le préavis municipal n°01/2024 (rapport de gestion 2023 de la Municipalité et comptes de l'exercice 2023) ;
- Ouï - le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver le présent rapport de gestion 2023
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2023.

Adopté en séance de Municipalité le 8 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		La Secrétaire
 M. MOOSER		 M. JEANNIN

Annexes : - Rapport de la fiduciaire, Comptes de fonctionnement par chapitre
- Comptes de fonctionnement par chapitre
- Bilan comparé
- Cash-Flow

INDEX DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS 2021-2026

COMMISSIONS MUNICIPALES – Législature 2021 - 2026

COMMISSION DE POLICE

Présidence	M. Roger AMMANN
Suppléant à la présidence	M. Maxime MEIER
Greffier	M. Eric GEIGER

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Mandataire ABA	M. Alexandre BUDRY
Représentant municipal	M. Maxime MEIER (voix consultative)
Membres	Mme Sandra SCHÜTZ M. Yves CHATELAN M. Yann JEANNIN M. Arnold OTTONIN

COMMISSION DE SALUBRITE

Corps médical	Dr Frédéric ANEX
Représentants municipaux	M. Roger AMMANN M. Maxime MEIER

COMMISSION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Membres	M. Markus MOOSER (voix consultative) M. Arnold OTTONIN Mme Sandra SCHÜTZ

COMMISSION PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Membres	Mme Christiane BALLY Mme Céline HUNZIKER Mme Andrée RESIN M. Antony BOTTINI M. Maxime FAVRE
---------	---

CONSEIL GENERAL – Législature 2021 - 2026

BUREAU

Présidence	M. Arnold OTTONIN
Vice-Présidence	M. Christophe ULDRY
Scrutateurs	M. Yves ROURE M. Loris RAMUZ
Scrutateurs suppléants	Mme Esther BAGAZZI M. Denis PIDOUX

SECRETARIAT

Secrétaire	Mme Anne-Claire THARIN-RACINE
Secrétaire suppléant	Mme Nathalie LÜTHI

COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL- Législature 2021 - 2026

COMMISSION DES FINANCES

1 ^{er} membre	M. Frank BOTTINI M. Marc HEUSCHKEL M. Philippe GAILLARD
Suppléance	Mme Christiane BALLY

COMMISSION DE GESTION

1 ^{er} membre	M. Laurent JAGGI Mme Caroline SALE M. Sylvain IOSET
Suppléance	Mme Nathalie LÜTHI

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET DE TAXES

1 ^{er} membre	M. Serge CRUCHON Mme Francine RAYMONDON M. Marc TILLE
Suppléance	Mme Françoise OTTONIN

COMMISSIONS THEMATIQUES nommées par le Conseil général

COMMISSION TECHNIQUE

1 ^{er} membre	M. Yann JEANNIN Mme Karen BRUNISSO M. Denis PIDOUX
Suppléance	M. Serge CRUCHON M. Maxime FAVRE

COMMISSION RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION (dès le 01.10.2019)

1 ^{er} membre	M. Patrick CSIKOS M. Andreas IMHOF Mme Marlène REYMOND M. Yann JEANNIN Un poste vacant
------------------------	--

DELEGATIONS DIVERSES

Approvisionnement économique du pays (AEP)

M. Roger AMMANN
Mme Nicole BOVAY

Association régionale pour l'action sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (A.R.A.S.P.E.)

M. Christophe PACCAUD

Contrôle des chantiers et prévention des accidents

M. Pierre-Alain MARMILLOD

Contrôle des citernes

M. Jean-Daniel COCHARD

Délégués à la CIP

M. Markus MOOSER (employeur), Mme Melchiade JEANNIN (assurés)

Espaces verts

M. Jean-Daniel COCHARD, M. Maxime MEIER (suppléant)

Lausanne-Région

M. Markus MOOSER, M. Maxime MEIER

Région Gros-de-Vaud

M. Markus MOOSER (délégué municipal), Mme Francine RAYMONDON (déléguée Conseil général), M. Urs LAUPER (délégué Conseil général)

Service d'aide à la famille

M. Christophe PACCAUD

Service d'aide familiale du Mont-sur-Lausanne

M. Christophe PACCAUD

Service dentaire intercommunal

M. Christophe PACCAUD

Transports publics de la région lausannoise

M. Markus MOOSER

Vidange et entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles

M. Jean-Daniel COCHARD

Ecoles / Association Intercommunale ASICE

Comité de direction

M. Roger AMMANN

Conseil intercommunal

M. Markus MOOSER (président),

M. Christophe PACCAUD, Mme Audrey JAGGI,

Mme Mireille MANIAKINE, M. Julien ALTMANN

Suppléante

M. Sébastien BLATTI

Conseil d'établissement

M. Roger AMMANN, Mme Amélie IOSET,

Mme Estelle ANEX (UAPE Bretigny)

EFAJE – Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants

Délégation fixe

M. Christophe PACCAUD, M. Roger AMMANN (remplaçant)

Délégation du Conseil général

Mme Françoise OTTONIN, Mme Nathalie LÜTHI, Mme Dorothee LEBEGUE (suppléante)

Epuration / Association Intercommunale A.E.T.

Comité de direction

M. Jean-Daniel COCHARD

Délégation fixe

M. Christophe PACCAUD, M. Markus MOOSER

Délégation du Conseil général

M. Julien ALTMANN, M. Urs LAUPER

Protection civile / Association Intercommunale PCI

Conseil intercommunal

M. Roger AMMANN

Défense incendie / Association Intercommunale SDIS

Comité de direction

M. Roger AMMANN

Conseil intercommunal

M. Maxime MEIER, M. Eric GEIGER,

Suppléants

M. Jean-Daniel COCHARD, M. Hubert REYMOND

Préposé agricole

M. Dominique LONGCHAMP, rte du Talent 21, 1042 Malapalud, 079 469 55 62 v.d.longchamp@bluewin.ch